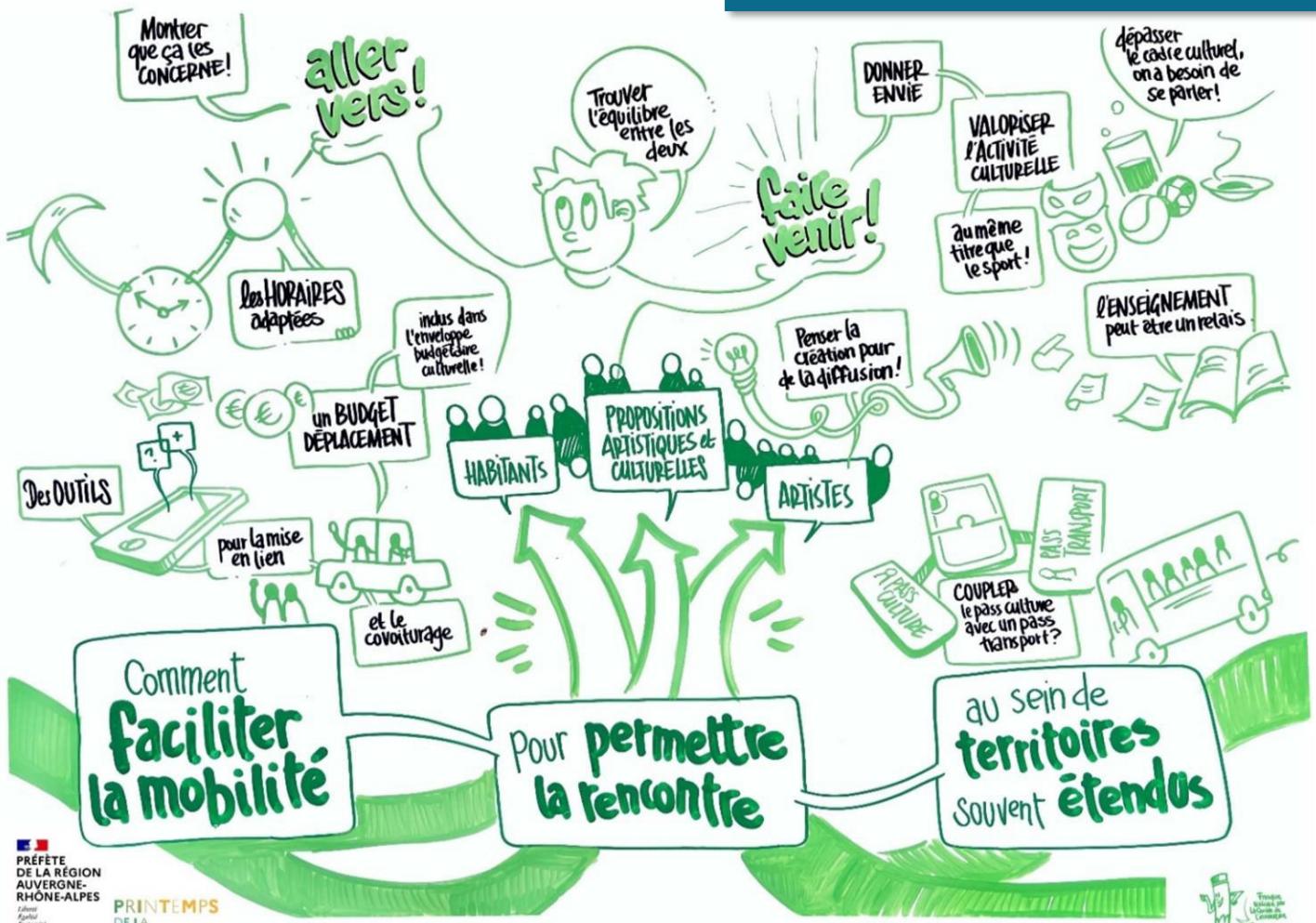


# LA MOBILITE POUR L'ACCES A LA CULTURE EN MILIEU RURAL

# ENJEUX DE « MOBILITES CULTURELS » DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Mission confiée à Frédérique  
ESPAGNAC, Sénatrice des Pyrénées-  
Atlantiques

JUIN 2024





*Rapporteur : Luc LIOGIER, Inspecteur général des affaires culturelles.*

*Hippolyte TRESARRIEU, Inspecteur stagiaire.*



## LETTRE DE MISSION

*Le Premier Ministre*

- 3 2 7 / 2 4 SG

Paris, le 4 MARS 2024

Madame la Sénatrice,

Un tiers des Français vit en milieu rural : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. Pour ces 22 millions de Français, les opportunités culturelles sont plus limitées que pour le reste de la population : faible présence d'équipements culturels de proximité, avec une forte disparité entre un maillage fin de bibliothèques ou points lecture (9 communes sur 10 ont une offre de lecture publique), et des équipements de cinéma ou spectacle vivant moins nombreux ; faible prise en compte des publics ruraux dans les équipements urbains (question des horaires pour le spectacle vivant, des transports, de la circulation des œuvres...).

Aux côtés des nombreuses actions conduites par les collectivités territoriales, l'Etat a également mis en œuvre de nombreuses initiatives pour faire vivre une offre culturelle dans ces territoires. Toutefois, l'ensemble de ces dispositifs demeure encore aujourd'hui insuffisamment reconnu et soutenu. Dans le même temps, les territoires ruraux abritent un formidable patrimoine ancien et contemporain, qu'il faut non seulement sauvegarder, mais dont il faut aussi repenser les usages.

Madame la ministre de la culture, Rachida Dati, a annoncé le 22 janvier dernier le lancement du « Printemps de la Ruralité », concertation nationale relative à la vie culturelle dans les territoires ruraux.

Cette concertation de deux mois auprès des élus, des habitants, des acteurs culturels et associatifs doit permettre de susciter un grand nombre de contributions sur la place de la culture dans les territoires ruraux, et le rôle que l'Etat peut jouer ici en appui des collectivités territoriales.

Elle débouchera début avril sur des Assises nationales de la vie culturelle en milieu rural qui permettront de formuler un certain nombre de propositions en réponse aux problématiques spécifiques identifiées dans les territoires ruraux. L'Inspection générale des affaires culturelles mènera en parallèle une mission transversale, tous domaines confondus, sur la culture en milieu rural, tant en termes de bilan de l'action du ministère que de prise en compte des attentes des habitants, des acteurs culturels et des élus locaux.

...  
Madame Frédérique ESPAGNAC  
Sénatrice  
Sénat  
246, rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Parmi ces problématiques, celle de la mobilité apparaît comme centrale. En effet, la distance aux équipements culturels (de création, diffusion ou encore de pratiques artistiques), comme évoqué ci-dessus, mais aussi le caractère épars de l'habitat de certaines zones, fragilisent grandement l'accès à l'offre culturelle. Bien que de nombreuses structures du spectacle vivant, et notamment les établissements labellisés du ministère de la culture, aient mis en place toute une gamme de dispositifs pour rayonner au-delà de leur strict territoire d'implantation, et que beaucoup d'acteurs œuvrent à une meilleure irrigation du territoire en matière culturelle, ces enjeux de mobilité restent très prégnants.

Afin d'enrichir la réflexion et de mettre en perspective les contributions qui seront faites dans le cadre de la concertation, je souhaite vous confier une mission portant sur la question des enjeux de « mobilité culturelle » dans les territoires ruraux.

Il conviendra d'appréhender cet enjeu sous un double prisme :

- celui de la mobilité des publics : comment favoriser cette mobilité vers les équipements culturels, événements, festivals ou expositions sans surcoût pour les usagers, et dans le respect des trajectoires nationales de réduction de l'empreinte carbone ; cette problématique vaut aussi pour les déplacements dans le cadre scolaire ;
- celui de la mobilité des œuvres, des artistes et des intervenants artistiques vers et au sein des territoires ruraux. Cette question renvoie à la mise en place d'équipements mobiles et à la polyvalence de lieux pouvant avoir vocation de manière temporaire ou plus pérenne à accueillir des événements et une vie artistique et culturelle, qu'il s'agisse de lieux intermédiaires, tiers-lieux, friches et bâtiments publics sans affectation, ateliers de fabrique artistique mais aussi salles municipales, commerces, cafés...

Votre mission devra permettre :

- d'identifier les freins à la mobilité et les besoins des habitants (dans toute leur diversité) mais aussi ceux des associations, collectivités territoriales et autres partenaires ;
- de mettre en lumière les bonnes pratiques, les idées et dispositifs innovants dans ce domaine ;
- de faire des propositions pour renforcer la mobilité des publics d'une part, et celle des œuvres et des artistes de l'autre, en insistant, pour chacune d'entre elles, sur les conditions de réussite ;
- enfin d'expliquer quel rôle l'Etat pourrait jouer aux côtés d'autres partenaires, et notamment des collectivités territoriales, dans les réponses apportées à ces enjeux.

Pour conduire ces travaux, vous veillerez à consulter l'ensemble des parties prenantes (incluant les associations d'élus, les associations de professionnels, les collectivités territoriales, les associations et réseaux nationaux ou encore les établissements spécialisés qui interviennent dans le champ de la culture en milieu rural) et à rechercher un consensus aussi large que possible autour de vos propositions.

Vous veillerez à élaborer vos propositions dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de la ministre de la culture.

Vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère de la culture et notamment les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Vous serez accompagné dans cette mission par Monsieur Luc Liogier, inspecteur général des affaires culturelles.

Vos conclusions et préconisations sont attendues pour le début du mois de mai 2024 avec un rendu provisoire au 15 avril 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.



Gabriel ATTAL



## SYNTHESE

Le 22 janvier 2024, la ministre de la Culture a lancé le « *Printemps de la ruralité* », concertation nationale organisée avec les habitants et les élus des territoires ruraux ainsi que les acteurs du monde culturel et ceux de la vie associative. Afin d'enrichir la réflexion et de mettre en perspective les contributions, le Premier ministre et la ministre de la Culture, par lettre en date du 14 mars, ont souhaité confier à une parlementaire une mission sur la mobilité pour l'accès à l'offre culturelle en milieu rural.

La mission, qui a mené ses travaux dans un délai très contraint, a procédé à de nombreuses auditions (au total plus de soixante-dix personnes membres d'une trentaine d'institutions) et reçu des contributions écrites qui ont utilement nourri ses travaux et suggéré les pistes de réflexion ainsi que la quarantaine de propositions formulées dans le présent rapport.

L'enjeu de la mission a été d'évaluer l'impact des mobilités sur l'accessibilité de l'offre culturelle par les publics en milieu rural et les dispositifs mis en place pour les favoriser, que ce soit en termes de mobilité du public vers l'offre culturelle ou de mobilité de l'offre culturelle à l'attention du public. Fort de cette évaluation, du recueil des attentes des acteurs, la mission a aussi eu pour objectif de proposer de nouvelles pistes d'actions impliquant tous types d'acteurs, de l'État central et déconcentré, mais aussi décentralisé, les acteurs de la mobilité et de l'ensemble du champ concourant au secteur culturel.

La mobilité est un enjeu central lié à la capacité des publics à accéder à l'offre culturelle en milieu rural. Dès 2019, le rapport *Ruralités : une ambition à partager* élaboré par l'association des maires ruraux de France (AMRF) a établi le constat d'une préoccupation des habitants en territoires ruraux à l'égard des enjeux de mobilités.

A ce titre, la consultation nationale menée dans le cadre du « *Printemps de la ruralité* » ainsi que le sondage du Consumer Science & Analytics (CSA) piloté par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, pour le compte de l'Inspection générale des affaires culturelles, ont fait ressortir les difficultés d'accès comme une des trois raisons principales limitant l'accès de l'offre culturelle au niveau territorial.

Le constat d'une problématique de mobilité dans les territoires ruraux a été très largement partagé par les nombreux acteurs auditionnés notamment au niveau ministériel. Face à ces problématiques identifiées, de nombreuses initiatives ont été développées en territoires pour améliorer l'accès à l'offre culturelle (Le fonds d'innovation territorial (FIT) ou les Micro-Folies à titre d'exemple). Cependant, ces initiatives n'ont pas pu bénéficier d'une visibilité leur permettant d'être développées ou étendues même si certaines d'entre elles ont montré leur efficacité.

Dès lors, le plan « France ruralités » de juin 2023 a intégré dans son axe 3 des mesures portant sur la mobilité, à titre d'exemple, la création d'un fonds de soutien de 90 M€ sur 3 ans pour accompagner les autorités organisatrices des mobilités rurales et leurs partenaires, dont les associations, dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire dite du dernier kilomètre.

Au-delà de ces mesures, les missions successives traitant de ces initiatives ont détecté un manque de stratégie globale et étendu dans le temps, ne permettant pas de généraliser les initiatives prometteuses détectées à l'échelle locale et d'inscrire dans le temps long les dispositifs favorisant la mobilité.

Dans un premier temps, la mission a souhaité rappeler tous les constats, y compris les plus récents, qui attestent que les difficultés en matière de mobilité obèrent l'accès à l'offre des publics.

Elle a aussi analysé la nature des besoins en matière de mobilité pour chaque acteur concerné. Cette analyse, approfondie des attentes et des besoins, permet de conclure qu'une amélioration des mobilités pour un meilleur accès à l'offre culturelle en milieu rural repose en fait sur trois piliers : « *aller vers* » le public, « *faire venir* » le public et développer une stratégie ministérielle sur le temps long permettant de fixer les bonnes pratiques et de mobiliser l'ensemble des acteurs.

C'est donc dans le cadre de ces trois domaines que la mission a formulé ses propositions en se fondant notamment sur de nombreuses initiatives et dispositifs déjà déployés et nécessitant souvent une généralisation sur le territoire ou un approfondissement pour répondre pleinement aux attentes et aux besoins des acteurs culturels.

## PROPOSITIONS PRINCIPALES

### 1. 1% artistique France 2030

Dans le cadre du Budget du PIA 2030 de l'appel à projet France 2030 dont la vocation est de soutenir l'économie, réservé « 1% culture » pour des projets Région/Culture/ruralité, soit 30 millions par an sur 3 ans (90 millions en tout).

### 2. Exception Mobilité culturelle en ruralité

Par décret, adapter le Plan mobilité dans les territoires ruraux afin de rendre accessibles aux communes et grappes de communes les fonds permettant de financer les déplacements collectifs.

### 3. « Villages d'avenir Culturels »

Labelliser dans la seconde vague de Villages d'avenir des communes possédant des lieux spécifiques fléchés pour l'accueil d'offres d'artistes et de développement de lieux spécifique ou rénovation.

### 4. Exonération fiscale des entreprises culturelles rurales

Favoriser l'implantation artistique en zones rurales par la mise en place d'une exonération fiscale totale sur 5 ans et dégressive sur 3 ans pour les entreprises culturelles de moins de 10 salariés en ZRR et FRR de demain.

### 5. Désignation de référents spécifiques « Ruralité »

- Au sein du ministère et de chaque DRAC, désigner un référent « ruralité » visant à participer au pilotage des politiques et dispositifs culturels ruraux, en lien avec la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.
- En parallèle, développer une série d'expérimentations de délégations de crédits aux DRAC.

### 6. Favoriser et outiller les mobilités des publics :

- Financer la création dans l'application pass Culture d'un service de géolocalisation et d'offre transport en lien avec les régions.
- Développer un BlaBlaCar rural culturel sur le modèle de l'application Travelling utilisé en région Auvergne-Rhône Alpes.
- Accompagner 100 collectivités, notamment du groupe communal, dans la mise en place d'offres de mobilité vers les événements et équipements culturels dans leur diversité. Ces solutions de mobilités innovantes, durables ou solidaires peuvent être multiples : acquisition de minibus, déploiement de plateformes de covoiturages ou d'autopartages, transport à la demande...

### 7. Mise à disposition d'œuvres en ruralité

- Créer une convention d'assurance spécifique pour les œuvres et piloter l'effort de conventionnement entre grands musées nationaux et musées ruraux.
- Déployer un réseau de 100 artothèques d'ici deux ans en s'appuyant sur la soixantaine existante et, en accord avec les régions, charger les 22 Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) de cette mission pour bénéficier de leur expertise.

### 8. Prendre en compte la ruralité dans les missions des labels

Introduire dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des labels l'obligation de conduire des actions dans des zones rurales (par exemple l'obligation pour un orchestre de programmer des concerts dans une salle en ruralité).

## **9. Mise en place d'un Mécénat culturel rural**

Développer un nouveau type de mécénat culturel territorial spécifique aux territoires ruraux par la création de pôles régionaux du mécénat culturel.

## **10. Approfondir la diffusion du cinéma dans tous les territoires :**

Faire de la diffusion territoriale des cinémas une priorité pour le CNC au travers d'un plan portant trois mesures principales :

- Soutenir les circuits itinérants pour leur permettre de renouveler leurs équipements.
- Augmenter le budget des festivals locaux à hauteur de 60% pour leur permettre de proposer une animation culturelle tout au long de l'année au profit du public alentour.
- Renforcer les dispositifs de médiation culturelle dans les salles de cinéma pour élargir leur public.

## **11. Généraliser les résidences implantées en ruralité et centrées sur l'action culturelle avec la population**

Fixer l'objectif annuel d'établissement de deux résidences par département en milieu rural sur une période de deux à six mois.

## **12. Valoriser et déployer l'action territoriale des grands établissements nationaux**

- Introduire dans les contrats d'objectifs et de moyens ainsi que les lettres de mission des dirigeants de l'ensemble des grands établissements publics, l'objectif de déployer une stratégie nationale d'action en territoire rural précisant : les objectifs, les actions conduites et les partenariats avec les acteurs locaux
- Favoriser la coordination des actions des établissements publics nationaux et des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) par l'établissement de plans d'actions et d'outils de pilotage : charte de bonnes pratiques pour conduire la relation DRAC/Opérateurs ; collecte de données ; organisation des échanges...

# SOMMAIRE

<b>LETTER DE MISSION .....</b>	<b>5</b>
<b>SYNTHESE.....</b>	<b>9</b>
<b>PROPOSITIONS PRINCIPALES .....</b>	<b>11</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>13</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>15</b>
<b>I. LA MOBILITE : UN ENJEU MAJEUR POUR LA RURALITE.....</b>	<b>17</b>
A. Une préoccupation majeure des habitants des territoires ruraux relayée par les élus .....	17
B. L'accessibilité des équipements et les mobilités, une question cruciale pour les territoires.....	18
C. Les premiers dispositifs .....	19
<b>II. UNE SITUATION CONTRASTEE.....</b>	<b>21</b>
A. La mission.....	21
B. Des territoires ruraux d'une très grande variété.....	21
C. Des ruralités et des mobilités .....	23
D. Un partage de connaissance .....	24
<b>III. MOBILITE DES ŒUVRES, DES ARTISTES ET DES INTERVENANTS ARTISTIQUES : ALLER VERS .....</b>	<b>25</b>
A. De nombreuses attentes .....	25
1. Vu par les acteurs culturels et associatifs .....	25
2. Vu par les habitants .....	26
3. Vu par les élus .....	26
B. Les bonnes pratiques .....	27
1. Les dispositifs de financement .....	27
2. L'offre au plus près des territoires .....	27
C. Développer l'offre des territoires.....	29
1. Les lieux .....	29
2. Les formes artistiques .....	30
3. Les résidences .....	30
4. Les festivals .....	31
5. Les œuvres .....	32
<b>IV. MOBILITES DES PUBLICS : FAIRE VENIR .....</b>	<b>33</b>
A. De nombreuses attentes .....	33
1. Vu par les acteurs culturels et associatifs .....	33
2. Vu par les habitants .....	33
B. Les bonnes pratiques .....	34
1. Les conventions territoriales .....	34
2. Une application partagée .....	34
3. Le dernier kilomètre .....	34
C. Faciliter le déplacement des artistes et des publics .....	35
1. Adapter l'offre existante .....	35
2. Le pass Culture .....	36
3. Le "bus-culture" .....	36
<b>V. STRUCTURER L'OFFRE EN RURALITE.....</b>	<b>37</b>
A. Constat .....	37
1. Le temps long.....	37

2. Mobilité et transition écologique .....	37
3. Soutenir les mutualisations : l'enjeu des équipements et de l'ingénierie .....	37
4. Coconstruire et agir en partenariat .....	38
5. La diversité des aides .....	38
<b>B. Un ensemble de mesures structurelles pour l'attractivité des territoires ruraux..</b>	<b>38</b>
1. 1% artistique France 2030.....	38
2. Exception Mobilité culturelle en ruralité .....	39
3. « Villages d'avenir culturels » .....	39
4. Exonération fiscale des entreprises culturelles rurales .....	39
5. Organisation du ministère de la Culture .....	40
6. Contractualisation expérimental en DRAC .....	40
7. Gouvernance .....	41
8. Le partage de l'information .....	41
9. Valoriser et déployer l'action territoriale des grands établissements nationaux .....	41
10.Mise en place d'un mécénat culturel rural.....	42
11.Impliquer les habitants dans la production ou la diffusion de l'offre culturelle .....	42
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>43</b>
<b>PRIORITES ET PROPOSITIONS .....</b>	<b>45</b>
<b>LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES .....</b>	<b>49</b>

## INTRODUCTION

Le 26 mars dernier, le Premier ministre et la ministre de la Culture ont lancé une mission visant à évaluer les dispositifs existants et à identifier de nouveaux leviers pour améliorer l'accès à l'offre culturelle en milieu rural. Cette mission s'inscrit dans le cadre des travaux du « Printemps de la ruralité » et de la concertation organisée avec les habitants, les élus des territoires ruraux, ainsi que les acteurs culturels et associatifs.

L'objectif principal de cette mission était d'évaluer l'impact des mobilités sur l'accessibilité de l'offre culturelle en milieu rural, en prenant en compte à la fois la mobilité du public vers les lieux culturels et celle de l'offre culturelle vers le public. Pour ce faire, la mission a procédé à de nombreuses auditions et a recueilli des contributions écrites de plus de soixante-dix personnes représentant une trentaine d'institutions. Ces échanges ont permis de formuler une quarantaine de propositions visant à améliorer l'accès à la culture en milieu rural.

La mobilité est un enjeu central pour l'accès à la culture dans les zones rurales. En 2019, le rapport « Ruralités : une ambition à partager » de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) avait déjà souligné les préoccupations des habitants concernant les enjeux de mobilité. Les consultations nationales et les sondages menés dans le cadre du « Printemps de la ruralité » ont confirmé que les difficultés d'accès à la culture constituent l'une des principales limitations pour les habitants de ces territoires.

Face à ces constats, de nombreuses initiatives locales ont été développées, telles que le Fonds d'innovation territoriale (FIT) et les Micro-Folies, bien qu'elles manquent souvent de visibilité et de soutien nécessaire pour être développées ou étendues. Le plan « France ruralités » de juin 2023 a également intégré des mesures spécifiques pour améliorer la mobilité, notamment la création d'un fonds de soutien de 90 millions d'euros sur trois ans pour accompagner les autorités organisatrices des mobilités rurales et leurs partenaires.

Cependant, les missions successives ont mis en évidence un manque de stratégie globale et pérenne pour généraliser les initiatives prometteuses à l'échelle nationale et inscrire les dispositifs favorisant la mobilité dans la durée. Pour répondre à ces défis, la mission a formulé des propositions s'articulant autour de trois axes principaux : « *aller vers* » le public, « *faire venir* » le public, et développer une stratégie ministérielle sur le long terme.

Le premier axe, « *aller vers* » vise à rapprocher l'offre culturelle des populations rurales en facilitant le déplacement des œuvres et des artistes vers ces territoires. Cette ambition nécessite à la fois de mobiliser les acteurs locaux, déjà actifs sur le terrain, mais aussi à travers le développement de nouveaux dispositifs. Cette approche inclut le développement de programmes d'itinérance culturelle et de résidences artistiques, permettant ainsi une plus grande accessibilité à la culture pour les habitants éloignés des centres urbains. En outre, une incitation à l'installation dans la durée des œuvres et des artistes doit être une priorité afin de développer les réseaux locaux. Il est essentiel d'adopter une démarche de co-construction avec les acteurs locaux afin de garantir que ces initiatives répondent aux besoins spécifiques des populations et valorisent les initiatives culturelles existantes.

Le second axe « *faire venir* », se concentre sur l'amélioration des services de transport afin de faciliter l'accès des habitants des zones rurales aux lieux culturels. Cela implique le soutien au développement de solutions de transport innovantes et durables, ou bien entre particuliers, notamment par le biais des plateformes de covoiturage. Des initiatives telles que le « bus-culture » ou l'adaptation des transports aux événements culturels sont

envisagées pour réduire les obstacles liés à la distance et au coût des déplacements, rendant ainsi la culture plus accessible à tous.

Enfin, le troisième axe s'intègre dans une vision à long terme permettant de pérenniser et généraliser les initiatives locales réussies tout en améliorant durablement la prise en compte des enjeux de mobilités en ruralité. Cette stratégie durable et cohérente presuppose une coordination étroite entre les différents niveaux de l'administration et les acteurs locaux. Il s'agit de définir des objectifs clairs, de garantir des financements stables et de mettre en place des mécanismes de suivi. L'intégration de la ruralité comme une priorité dans les politiques publiques culturelles et la désignation de référents spécifiques au sein des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) sont des mesures clés pour assurer une gouvernance efficace et adaptée aux besoins des territoires ruraux.

Cette mission tient à remercier l'ensemble des acteurs culturels, associatifs et élus ayant activement participé à la cartographie de ces enjeux et à la formalisation des propositions permettant de faire de la mobilité un levier d'accès à la culture en milieu rural.

## I. LA MOBILITE : UN ENJEU MAJEUR POUR LA RURALITE

Le constat du problème crucial des mobilités dans les territoires ruraux est partagé par de nombreux acteurs et a déjà donné lieu à des initiatives

### A. Une préoccupation majeure des habitants des territoires ruraux relayée par les élus

Dès 2019 le rapport *Ruralités : une ambition à partager* élaboré par l'association des maires ruraux de France (AMRF) pour préparer l'agenda rural dresse le constat qu'après la santé, la mobilité est sans contexte la préoccupation majeure des habitants des territoires ruraux.

Ainsi, dans le but de faciliter les mobilités du quotidien en milieu rural, le rapport rappelle que les crédits consacrés au désenclavement des territoires ruraux sont insuffisants.

Si la loi d'orientation pour les mobilités (LOM) affiche l'objectif de favoriser les mobilités de proximité, ses effets réels sont conditionnés à des réponses qu'il reste alors à apporter sur deux points essentiels. En effet, la LOM envisage alors le transfert aux EPCI, futures autorités organisatrices de mobilités (AOM), d'un bloc de compétences mêlant transport collectif et transport scolaire, ce qui peut être dissuasif pour de nombreux EPCI, les transports scolaires étant souvent gérés à une échelle plus large. Or, il est indispensable de favoriser des dispositifs souples de mutualisation entre collectivités pour promouvoir des dispositifs de mobilité adaptés aux territoires ruraux comme le transport à la demande, le covoiturage, la mobilité solidaire ou encore les plateformes numériques de mobilité, autant de projets qui n'épousent pas forcément les périmètres des EPCI.

Ensuite, la loi ne prévoit pas la mobilisation de ressources suffisantes pour que ces compétences puissent se déployer pleinement en milieu rural. Le rapport recommande alors d'assouplir les modalités de transferts de ces compétences sur l'organisation des différents modes de transport et d'instaurer une péréquation, à l'échelle nationale et/ou régionale, susceptible de doter les territoires ruraux des moyens adaptés à l'exercice de ces compétences. Deux hypothèses sont alors proposées : soit la création d'un fonds de péréquation du versement transport, à l'échelle nationale et/ou régionale, dédié au financement des projets de transports en territoires ruraux ; soit le transfert à ces AOM d'une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Il est proposé également de réservé une part du programme d'investissements d'avenir (PIA) au développement des mobilités en milieu rural.

Le rapport de 2019 recommande notamment de porter à 2 milliards d'euros sur dix ans les crédits consacrés au plan de désenclavement des territoires ruraux, qu'un accord soit trouvé entre l'État et les régions pour assurer la pérennité des petites lignes ferroviaires en les inscrivant pleinement dans les plans de mobilités, de soutenir des projets d'investissement dans les transports dans les territoires ruraux via le plan d'investissement d'avenir (PIA), d'assouplir les critères de création des AOM en revenant sur le caractère insécable du transfert de compétences et en permettant de porter des projets à l'échelle infra ou supra- communautaire, de généraliser l'ouverture des transports scolaires aux autres usagers en secteur rural, de soutenir la mise en place de plateformes de mobilité pour orienter et accompagner les habitants vers des solutions de mobilités adaptées à leurs besoins quotidiens (rendez-vous médicaux, emploi, accès aux services, etc.) dans le cadre de la future génération de CPER, d'encourager les solutions permettant de répondre à la

mobilité du dernier kilomètre en les intégrant par exemple dans les contrats de réciprocité et en encourageant l'intermodalité.

Parallèlement, le même document propose le développement de l'offre culturelle dans les territoires ruraux, à travers l'affectation d'une part significative des crédits des Directions Régionales des affaires Culturelles (DRAC) aux territoires ruraux, l'augmentation de la dotation du Fonds de développement de la vie associative (FDVA), l'implantation de 500 Micro-Folies en milieu rural ou l'introduction d'un volet culture dans les contrats de ruralité.

## B. L'accessibilité des équipements et les mobilités, une question cruciale pour les territoires

- Toujours en 2019, le rapport de l'IGAC relatif à *l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et leur adaptation à la diversité des territoires*, tout en constatant, dans les territoires ruraux et isolés, la présence d'une offre culturelle de qualité (festivals, compagnies, espaces polyvalents...) qui, « bien qu'elle ne s'articule pas autour d'équipements importants, devrait conduire à bannir du vocabulaire de l'État toute notion de *désert culturel* », fait également le constat que l'accessibilité des équipements et les mobilités restent, pour ces territoires, des questions cruciales qui appellent une réponse.

Le rapport poursuit en soulignant que les territoires ruraux et isolés peuvent se sentir abandonnés par l'État, qu'ils attendent un accompagnement de proximité, des assouplissements, de la différenciation dans les dispositifs d'intervention, afin d'être accompagnés. Ils n'attendent pas l'excellence telle que l'entend l'État, mais veulent être soutenus dans des projets qui font écho à l'histoire, à la mémoire, aux traditions locales et rendant justice à la créativité des habitants. Ils revendiquent une autonomie de sens pour leurs projets, même s'ils ne correspondent pas aux critères de l'État.

Face à la diversité de ces territoires, de leurs enjeux, de leurs dynamiques spatiales et de leurs attentes, les dispositifs d'intervention du ministère apparaissent souvent insuffisamment différenciés.

Le rapport estime alors souhaitable de mettre en œuvre de véritables stratégies territorialisées. Il propose, pour ce faire, de parfaire le pilotage national des politiques territoriales et transversales, en créant des outils d'analyse adaptés, mais aussi de territorialiser les stratégies nationales, en renforçant l'expertise le rapport préconise également de trouver une agilité territoriale en assouplissant certains dispositifs d'intervention du ministère, en renforçant l'autonomie budgétaire des DRAC, en simplifiant les procédures et en développant l'expérimentation.

Enfin, pour mieux accompagner les territoires, le rapport recommande d'être attentif aux recompositions territoriales, de développer l'ingénierie et le conseil scientifique, de renforcer la proximité, de développer la mobilité, de soutenir l'emploi et le bénévolat associatifs.

- À la suite, le rapport de l'IGAC de 2023 sur *l'action des labels de la création dans les zones rurales* souligne à nouveau qu'agir en zone rurale c'est se confronter à une triple absence : de lieux, de réseaux, de ressources en ingénierie et que c'est aussi tenir compte des contextes locaux, en particulier des attentes différenciées selon les financeurs, mais aussi apporter des solutions au problème crucial des mobilités.

Le rapport formule ainsi diverses recommandations visant à renforcer les capacités d'ingénierie culturelle et la formation des élus des territoires ruraux, ainsi qu'à mieux prendre en compte les transports pour faciliter l'accès à la culture des territoires ruraux. Dans ce cadre, la recommandation n°5 préconise de prendre en compte les transports

pour faciliter l'accès à la culture des territoires ruraux en encourageant l'achat de navettes et de dispositifs artistiques mobiles par les structures labellisées, en menant une expérimentation permettant de prendre en charge les dépenses de transport pour favoriser les sorties effectuées dans le cadre de la part collective du *pass Culture*, en intégrant les transports dans les politiques de contractualisation avec les EPCI et en accordant des tarifs préférentiels aux collectivités territoriales qui organisent des transports collectifs jusqu'aux lieux labellisés. En complément la recommandation n°6 propose parallèlement de poursuivre le soutien financier à l'itinérance et aux résidences en milieu rural.

## C. Les premiers dispositifs

Depuis l'agenda rural, des initiatives ont été entreprises, sans pour autant être relayées ou bénéficier d'une visibilité leur permettant d'être développées ou étendues, même si certaines d'entre elles sont porteuses de promesses, par exemple :

- Les Micro-Folies, dispositif comprenant une dimension d'ingénierie technique permettant un accès à des ressources et contenus numériques en tous lieux du territoire (sous forme d'installation fixe ou mobile), sont en cours de déploiement : 450 (sur 700 implantations envisagées en 2026) sont actuellement déployées, dont 193 dans des communes rurales (soit 44%).

### Les Micro-Folies mobiles

Le projet Micro-Folie, initié par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette avec le soutien de douze établissements nationaux, est une politique publique culturelle innovante visant à rendre les créations artistiques et culturelles accessibles à un large public, notamment en dehors des grands centres urbains. Depuis son lancement, ce dispositif s'articule autour d'un Musée numérique, réunissant plusieurs milliers d'œuvres d'institutions prestigieuses telles que le Centre Pompidou, le Louvre et le musée d'Orsay, permettant une offre culturelle pluridisciplinaire qui stimule la curiosité et favorise la diversité culturelle.

En 2026, l'objectif est de déployer 700 Micro-Folies sur tout le territoire, avec déjà 499 Micro-Folies ouvertes à ce jour, dont 452 en France et 47 à l'international. L'année 2023 a été particulièrement marquée par une forte progression, avec 123 nouvelles ouvertures, et la 500ème Micro-Folie est prévue pour fin juin 2024. Depuis le début de l'année, 8 à 12 nouvelles inaugurations se tiennent chaque semaine.

Le projet s'est enrichi avec le développement des Micro-Folies Mobiles, conçues pour atteindre les publics des zones rurales et des quartiers périphériques. Initié en 2020, ce dispositif mobile a connu un essor rapide avec 144 Micro-Folies Mobiles actuellement en service. Ces structures légères et adaptables peuvent être installées en seulement deux heures dans divers lieux comme des écoles, des médiathèques ou des centres spécialisés. Les Micro-Folies Mobiles permettent ainsi aux collectivités locales d'étendre leur offre culturelle à un public diversifié, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap.

Actuellement, sur les 499 Micro-Folies, 204 sont situées en milieu rural et 103 de celles-ci sont mobiles, représentant 73% des Micro-Folies mobiles. Par ailleurs, 168 sont implantées dans des communes avec des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), dont 41 en format mobile. Le projet inclut également des installations dans les programmes "Petites Villes de Demain" et "Action Coeur de Ville", ainsi que des zones non prioritaires.

**Source :** Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette.

• Le fonds d'innovation territorial (FIT) mis en place en 2022 par le ministère de la Culture pour soutenir des projets innovants, introduits dans leurs territoires et engagés dans une dynamique de participation des citoyens, a été doté en 2023 d'un budget de 5 M€. Il vise à encourager, pour les acteurs culturels, une démarche collective d'« *aller vers* » qui concerne notamment les territoires ruraux. 200 projets ont été soutenus en 2023 dont 97 (48%) en ruralité.

• Prenant également en compte les constats dressés dans le cadre de l'agenda rural, le plan « *France ruralités* » de juin 2023, dans son axe 3, prévoit des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux. Parmi ces mesures, afin de répondre à l'utilisation massive et à la dépendance à la voiture individuelle (première source d'émissions de CO<sub>2</sub> de la mobilité en France) en milieu rural (80% des trajets en milieu rural contre 54% en milieu urbain), l'une d'entre elles concerne les mobilités et prévoit la création, *via le fonds vert* d'un fonds de soutien de 90 M€ sur 3 ans (2024-2026) pour accompagner les autorités organisatrices des mobilités rurales et leurs partenaires, dont les associations, dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire dite du dernier kilomètre (à la fois en ingénierie et en investissements), en soutenant des projets de véhicules électriques et solidaires, de services d'autopartage, de navettes régulières, de covoiturage, de prêts ou de servies de vélos et vélos à assistance électrique, le développement d'une offre de transport à la demande, etc.

### Plan France ruralités

Le plan France Ruralités, annoncé le 15 juin 2023, vise à répondre de manière ciblée aux besoins des territoires ruraux, par suite d'une évaluation de l'Agenda rural commencée en juillet 2022. Cette initiative, fruit d'une collaboration entre le Gouvernement et les collectivités territoriales, s'articule autour de quatre axes principaux pour améliorer le quotidien des habitants des zones rurales et libérer le potentiel de ces territoires.

Premièrement, le programme « Villages d'Avenir », lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), soutient les communes rurales dans leurs projets grâce à un réseau de 100 chefs de projets répartis dans les préfectures et sous-préfectures des territoires les plus ruraux. Ce programme permet aux maires de petits villages de constituer des groupements pour développer des initiatives collectives autour de thèmes tels que l'habitat, les transports et la santé.

Deuxièmement, la valorisation des aménités rurales est renforcée avec une dotation biodiversité augmentée à 100 millions d'euros, destinée à protéger et développer le patrimoine naturel des territoires ruraux, qui abritent 90% des surfaces protégées françaises.

Troisièmement, un ensemble de mesures concrètes et immédiates est mis en place pour améliorer la vie quotidienne des habitants des campagnes. Parmi ces mesures figure le déploiement de 100 nouveaux « médicibus », le soutien aux commerces ruraux avec un fonds de 60 millions d'euros sur trois ans, et un fonds de 90 millions d'euros pour les mobilités du dernier kilomètre. Ces initiatives visent à résoudre des problèmes quotidiens et à rendre les services essentiels plus accessibles.

Enfin, la refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR) actualise la carte des priorités géographiques pour dynamiser les petites communes à travers des aides économiques, soutenant l'installation d'entreprises et de professionnels de santé. Un baromètre doté d'indicateurs de mesure doit être mis en place pour évaluer et ajuster le déploiement du plan.

**Source :** Gouvernement / Agence nationale de la cohésion territoriale

## **II. UNE SITUATION CONTRASTEE**

### **A. La mission**

Le Premier Ministre et la ministre de la Culture, en lançant le 26 mars une mission confiée à une parlementaire sur les mobilités en milieu rural ont souhaité relancer l'initiative dans ce domaine afin de contribuer aux travaux du Printemps de la ruralité et à la concertation organisée avec les habitants, les élus et les acteurs du monde culturel. Dans cette perspective, la mission s'est donnée pour objectif, dans un temps très limité :

- D'identifier ce qu'on entend par mobilité et de cerner les besoins particuliers de mobilité adaptés aux spécificités des territoires ruraux.
- De recueillir les avis et propositions d'une large catégorie d'acteurs concernés par la problématique de la mobilité culturelle en milieu rural, que ce soient les usagers les élus et les professionnels de la culture.
- D'approfondir le diagnostic porté dans les deux rapports de l'IGAC et d'expertiser les propositions d'action qu'ils ont formulés et, à cette fin, de mieux cerner les besoins concrets en matière de mobilité culturelle, et les manques ou défauts actuels d'offre de services dans ce domaine, tout en repérant les bonnes pratiques susceptibles d'être soutenues et étendues.
- D'examiner l'état de mise en œuvre des mesures déjà proposées dans le cadre du plan « France ruralités », la pertinence de celles-ci et les obstacles éventuels à leur déploiement.
- De proposer de nouvelles pistes d'actions, qui impliqueraient tous types d'acteurs : l'État (administration régionale et départementale, agences, opérateurs, dont les opérateurs du secteur culturel), les collectivités territoriales, les acteurs de la mobilité, les acteurs du secteur de la culture dans l'ensemble du champ culturel (architecture et patrimoine, création et éducation artistiques, cinéma, médias, livre et lecture, culture scientifique, technique et industrielle, etc..).

### **B. Des territoires ruraux d'une très grande variété**

On constate sur le terrain, malgré les chantiers engagés, un contexte de forte disparité des initiatives et des besoins en mobilité qui restent forts.

- Si les intercommunalités semblent plutôt bien armées, il n'en est pas de même pour les communes rurales hors du cadre de l'intercommunalité, même dans le cadre de coopérations, notamment lorsque celle-ci n'a pas opté pour la compétence culture.

Par ailleurs, si les départements paraissent l'échelon pertinent pour l'accompagnement des communes, il existe aussi une grande disparité de situations d'un département à l'autre, notamment en termes de budget dédié à la culture.

L'association des maires ruraux voit toutefois le département comme le premier partenaire des communes, en raison de sa connaissance fine du territoire et parce qu'il dépasse l'échelle intercommunale, dont les établissements n'ont pas toujours pris la compétence culture.

De même l'Assemblée des communautés de France considère que les communautés de communes en zone rurale ont sur le plan culturel une relation forte avec les départements, alors que les intercommunalités urbaines ont des moyens humains et financiers plus importants et contractent plus volontiers avec la DRAC ou la région.

Les parcs naturels régionaux, lorsqu'ils existent, jouent également ce rôle de structure tierce pouvant fédérer les communes sur un projet culturel commun, en regroupant des intercommunalités. Ils utilisent souvent par exemple la dimension culturelle pour faire passer des messages sur la préservation de l'environnement. Présents dans

l'ensemble des régions, ils sont un réseau de première importance. Il y a actuellement 58 PNR dont 40 ont leur siège situé en zone rurale, soit 69%.

• La mission a utilisé la définition de la ruralité de l'INSEE qui, depuis 2021, utilise une méthodologie européenne et classe les communes en sept niveaux en fonction de leur densité et retient comme rurales celles qui sont peu denses ou très peu denses, ce qui correspond à trois niveaux de la grille de densité : *5-bourgs ruraux*, *6-rural à habitat dispersé* et *7-rural à habitat très dispersé*. On constate ainsi la prégnance de la ruralité qui concerne 30 762 communes, soit 88% des communes françaises et 22 millions d'habitants, soit 33% de la population.

Par ailleurs, cette ruralité prend de multiples formes et on constate de grandes disparités de situation entre des territoires situés en périphérie de grandes agglomérations, des territoires comportant une centralité forte ou des territoires sans centralité particulière. On parle alors souvent de ruralités, mais on constate souvent que dans tous les cas ces territoires peu denses construisent une offre de proximité très active.

Les territoires disposant d'une centralité et situés dans l'orbite de pôles urbains, sont ceux dont les villes-centres proposent souvent l'offre culturelle la plus limitée, notamment en ce qui concerne les festivals, cinémas, salles de spectacle ou musées, à l'exception notable de la lecture publique en raison de la présence souvent d'une médiathèque. Quelques communes ont cependant une politique d'offre culturelle active, soit en mettant en valeur un patrimoine à forte valeur touristique et en le complétant d'une activité festivalière, soit en proposant une offre de proximité venant en complémentarité de celle d'une ville voisine plus importante, que ce soit sous la forme de festivals, d'une salle de spectacle ou d'un espace d'exposition.

Ceux disposant d'une centralité et situés quant à eux hors de l'orbite de pôles urbains proposent souvent également une offre réduite en matière de services culturels à travers une médiathèque et une école de musique (souvent intercommunale) et parfois un musée. Mais on constate que certains de ces territoires, grâce à une volonté municipale forte, un tissu associatif actif et des bénévoles, possèdent un cinéma et des salles d'exposition ou de spectacles, à travers la mise en valeur de monuments et de sites remarquables et l'organisation de festivals. L'appartenance à une zone touristique, elle-même souvent liée à une richesse patrimoniale, peut être un facteur facilitateur.

Tous ces territoires font toutefois appel aux services de la DRAC, mais essentiellement dans les domaines du patrimoine et de la lecture publique. Leurs attentes concernent souvent la connaissance des réseaux (intervenants et partenaires potentiels), les procédures publiques et les appels à projets dont ils souhaitent la simplification car jugés trop lourds pour des communes sans établissements culturels structurés et la demande d'une expertise technique en termes de programmation, d'ingénierie culturelle et d'utilisation des outils numériques.

Les territoires ruraux autonomes peu denses et très peu denses à habitat souvent dispersé ou très dispersés ont quant à eux des enjeux de mobilité, des besoins d'accompagnement de proximité et demandent souvent l'assouplissement et la différenciation des dispositifs portés par les DRAC.

On observe dans ces territoires une implantation inégale d'équipements mais on constate partout des offres et des pratiques culturelles qui peuvent parfois prendre la forme de pratiques amateurs, de fêtes villageoises ou des chants folkloriques. La culture **y** joue un rôle de lien social. La dimension participative, la générosité, le partage artistique et culturel avec la population, sont indispensables à la réussite des projets. La notion de droits culturels, reprise à l'article 3 de la loi LCAP, trouve ici un fort résonnement à travers la diversité des pratiques, des esthétiques et des porteurs de projets, elle permet de donner de la consistance, dans le domaine culturel, aux notions de pratique participative, de développement des capacités, à l'articulation de l'autonomie et de l'émancipation.

Ces territoires ruraux et à faible densité se heurtent toutefois à la moindre présence de professionnels et à la nécessaire articulation avec les bénévoles, à la nécessité de trouver des élus susceptibles de porter les projets et au voisinage de la culture avec d'autres formes de vie collective (salles polyvalentes).

Ces territoires attendent de la proximité, des assouplissements, de la différenciation dans les dispositifs d'intervention de l'État, afin d'être accompagnés. Ils veulent être soutenus dans des projets qui font écho à l'histoire, à la mémoire, aux traditions locales.

Certaines enquêtes de publics, montrent par ailleurs que les publics ruraux ne sont pas moins exigeants en termes d'offre et qu'ils sont souvent plus jeunes, plus féminins et plus actifs que la moyenne et se renouvellent davantage.

## C. Des ruralités et des mobilités

L'accessibilité des équipements et la question des mobilités restent des éléments caractéristiques problématiques et discriminants des zones rurales et isolées.

L'étude menée par l'Institut Terram et Chemins d'avenirs, en collaboration avec l'Ifop, du 1er au 10 mars 2024, témoigne de l'impact des difficultés de mobilité en milieu rural sur les jeunes populations. Les auteurs, Félix Assouly, Salomé Berlioux et Victor Delage, mettent en avant les disparités d'opportunités entre populations urbaines et rurales imputables en partie aux difficultés de mobilité. L'une des raisons majeures s'avère être la différence des coûts de déplacement entre populations urbaines et rurales. Ainsi, l'étude souligne que les jeunes ruraux dépensent en moyenne 528 euros par mois pour leurs déplacements, soit 221 euros de plus que les jeunes urbains.

Ces disparités entraînent des conséquences immédiates sur l'accès à la culture ainsi que le révèle le rapport. En effet, 57% des jeunes ruraux déclarent avoir renoncé à des activités culturelles en raison de contraintes de déplacement, contre 40% de leurs homologues urbains. L'étude préconise dès lors, pour remédier à ces disparités, d'améliorer les infrastructures de transport en milieu rural afin de favoriser l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

De même qu'il existe des ruralités pour tenir compte de la réalité des territoires, les réponses aux questions de mobilité sont souvent multiples en lien avec la variété des situations, des publics et de l'offre culturelle et suscitent des pratiques spatiales spécifiques.

Les collectivités locales sont soucieuses de développer des solutions de mobilité pour satisfaire les besoins quotidiens de leurs habitants et mettent en place des solutions de mobilité dédiées aux événements et manifestations culturelles ou sportives.

Les nouvelles pratiques spatiales résultant de la diffusion du numérique comme le co-voiturage, favorisent par ailleurs une nouvelle conception des mobilités, dont se saisissent de plus en plus de collectivités.

Les autorités organisatrices des mobilités encouragent également à utiliser les transports en commun en proposant des tarifs réduits aux titulaires de billets d'un événement culturel voire des services de transport collectif gratuits.

Des expérimentations de transport à la demande comme JYVAIS, lauréate 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt *Territoires Nouvelles Mobilités Durables* sous l'égide de France mobilités, permettent d'acheminer les habitants vers les services publics de proximité et les gares du territoire.

La majorité des grands festivals et lieux de spectacles ont un partenariat de covoiturage. Le plan co-voiturage lancé par le gouvernement en décembre 2022 ayant pour objectif de faire bénéficier tous les organisateurs d'événements culturels de leur propre solution de covoiturage. Des solutions gratuites et open source sont aujourd'hui disponibles pour créer des espaces numériques de rencontre entre conducteurs et passagers pour l'organisation d'événements.

L'aide au déplacement des publics vers les salles d'exposition ou les scènes est une préoccupation dont les labels et les collectivités se sont emparées depuis longtemps. Il a ainsi été mis en place le ramassage par bus mis à disposition, soit gratuitement soit pour un montant intégré au prix du billet, aussi bien à l'attention des publics scolaires que du plus grand nombre afin de toucher parfois de nouveaux publics, mais aussi pour permettre la circulation entre différents lieux d'implantation ou entre différents lieux labélisés pour un croisement des publics. Certains labels ont également, sur leur site internet, invité les spectateurs sans moyen de transport et les co-voitureurs potentiels à se mettre en relation mais ont aussi incité au co-voiturage par l'intermédiaire d'une application smartphone qui offre au conducteur un revenu par spectateur convoyé.

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a réformé l'exercice de la compétence transport en la réorganisant essentiellement à deux échelles, d'une part à l'échelle locale où elle est exercée par les EPCI et d'autre part à l'échelle régionale où elle est exercée par les régions. Certains EPCI ont pris la compétence transports, d'autres, sans prendre cette compétence, ont souhaité compléter l'offre existante mise en place par la région en organisant des services complémentaires : covoiturage, mobilité solidaire, location de vélos... Les EPCI ruraux étant par ailleurs des partenaires naturels de contractualisation avec les DRAC pour la construction de projets culturels de territoires, il est souhaitable d'intégrer autant que possible la dimension des transports aux politiques de conventionnement entre les DRAC et les EPCI.

## D. Un partage de connaissance

Les acteurs de la culture en ruralité que la mission a auditionnés sont désireux de conseils et d'un partage de l'information et des bonnes pratiques, par ailleurs extrêmement riches et nombreuses, afin de mettre en place des mobilités permettant l'accès une offre culturelle dans laquelle le monde rural se sentirait davantage pris en compte.

Cela suppose un socle de ressources et d'expertise partagées par tous les partenaires mobilisés sur la définition et la réalisation d'un projet culturel, aisément accessible et identifiables.

Un recensement des dispositifs permettrait de clarifier, à destination de tous les acteurs le « *qui fait quoi et comment ?* » en matière de mobilité et de mieux formaliser un parcours utilisateur pour les élus.

Ce travail serait la première pierre d'une meilleure information partagée par les utilisateurs comme par les acteurs pour en définir le mode d'emploi, qui n'est pas toujours lisible, ce qui contribue à la fois au désarroi des élus locaux, mais aussi à la faible valorisation d'une offre existante dont les leviers et les ressources sont encore trop peu mobilisés au profit des territoires ruraux.

En effet, l'accès à l'information, la connaissance des réseaux et acteurs de la culture, des offres adaptées et dimensionnées aux besoins propres des élus ruraux, et permettant de concevoir des projets au plus proche des possibilités de terrain, sont attendus.

### III. MOBILITE DES ŒUVRES, DES ARTISTES ET DES INTERVENANTS ARTISTIQUES : *ALLER VERS*

#### A. De nombreuses attentes

La plateforme nationale ([www.culture.gouv.fr/Printemps-de-la-ruralite](http://www.culture.gouv.fr/Printemps-de-la-ruralite)) mise en ligne par le ministère de la Culture du 6 février au 31 mars 2024 (composée de quatre questionnaires, le premier à destination des habitants, le second destiné aux élus et collectivités, les troisièmes aux acteurs culturels, et le quatrième aux acteurs associatifs) et les débats organisés sur le territoire par les DRAC, ont permis de faire remonter un ensemble de difficultés et de propositions.

Les contributions à la consultation en ligne se répartissent de la façon suivante : 16% émanent des élus, 40% des habitants et 44% des professionnels, acteurs culturels et associatifs (source DG2TDC).

##### 1. Vu par les acteurs culturels et associatifs

Les représentants des acteurs culturels font part de leur difficulté à intervenir en milieu rural en raison du coût logistique et de la charge d'ingénierie. Ils soulignent que les petites collectivités locales n'ont pas toujours les moyens ni les ressources pour porter les projets. La présence d'artistes dans les territoires est difficile à assurer. L'intercommunalité est l'échelle territoriale le plus souvent mentionnée pour les actions culturelles menées en zone rurale. Des pistes proposées sont la mise à disposition des lieux existants (salles polyvalentes, écoles, églises) et la mutualisation d'un parc d'équipements entre communes. Les associations culturelles qui assurent le lien en milieu rural sont confrontées à des difficultés notamment financières. Ainsi l'association des cinémas itinérants (ANCI) attire l'attention sur l'obsolescence de son matériel de projection et la vétusté des salles de projection (souvent des salles des fêtes). La médiation qu'ils proposent autour des films repose en grande partie sur des bénévoles dont l'engagement se fait plus rare et qui doivent pouvoir être formés régulièrement.

Les questions qui remontent des acteurs sur la mobilité des artistes ou des œuvres au sein d'un territoire portent sur la capacité à optimiser, mutualiser, renforcer la cohérence des déplacements des équipes artistiques/des œuvres/ des décors ou du matériel et faciliter l'accueil des artistes en mobilité douce. De même concernant la mobilité des propositions artistiques et culturelles comment aller vers les habitants et les territoires et avec quelles logiques de proximité, d'itinérance de *hors les murs*, comment rapprocher les propositions artistiques et culturelles des habitants.

Les professionnels constatent le peu d'artistes en milieu rural, l'absence d'infrastructure pour la pratique culturelle, pour l'accueil des œuvres, pour l'hébergement des artistes, l'absence d'espaces scéniques et d'équipements culturels, les coûts supplémentaires de déplacement des artistes et des œuvres dans les territoires éloignés, les difficultés à trouver des partenaires d'accueil, de production et de création.

L'*aller vers* peut permettre de désacraliser les lieux culturels. Cependant il faut trouver un équilibre entre *aller vers et faire venir*. L'*aller vers* doit se penser dans une approche de partage avec le territoire et de co-construction, se protéger de l'effet d'aubaine. « *Ne pas écraser les initiatives locales* ». Ne pas multiplier les déplacements des équipes artistiques pour des raisons financières mais aussi de fatigues.

## 2. Vu par les habitants

Les habitants des territoires ruraux considèrent l'offre culturelle comme globalement satisfaisante, mais soulignent trois freins principaux à son accès, le prix des billets, l'intérêt de l'offre et la proximité des lieux. Sur ce dernier point 70% des contributeurs considèrent l'offre culturelle comme trop lointaine. Pour autant seuls 5% des contributeurs ne disposent pas de moyens de locomotion. Mais le coût du carburant, l'état des routes, la météorologie, l'horaire tardif des évènements et la concurrence de l'offre à domicile entrent en ligne de compte.

S'agissant des attentes des habitants en matière d'activités culturelles, elles se portent en majorité sur les spectacles et concerts, puis sur les ateliers et pratiques artistiques, festivals et expositions. Ainsi la contribution nationale fait apparaître le souhait d'accéder à davantage de concerts (61%), et d'un renforcement de l'offre de « spectacles » (63%).

Les principales attentes concernent le fait de faire connaître l'offre culturelle locale existante (71%), renforcer la présence d'artistes (59%), accéder à l'enseignement artistique (54%), proposer une offre culturelle plus adaptée aux attentes des habitants (53%), renforcer les liens intergénérationnels (52%), proposer une offre culturelle plus adaptée à la demande (35%) et favoriser l'offre culturelle itinérante (34%). Moins d'un habitant sur deux dans les territoires ruraux bénéficient d'une offre culturelle itinérante.

- « *En milieu rural, il faut obligatoirement avoir un moyen de locomotion pour aller à la culture. La culture ne vient pas à nous* »
- « *Je pense que tout ce qui est itinérant peut être la meilleure chose pour que tous les villages puissent bénéficier de cela* ».

## 3. Vu par les élus

La mobilité est nécessaire à la mise en œuvre d'un projet culturel. Il est nécessaire d'identifier le besoin spécifique d'une mobilité, répondant à la demande, notamment pour accompagner la définition de leurs projets. Le patrimoine culturel en milieu rural manque cruellement de visibilité. Les assurances des œuvres constituent un frein à leur déplacement. Les élus des zones rurales sont vigilants sur le fait que leur territoire ne soit pas relégué à une culture de seconde zone. Les collectivités ne veulent pas être reléguées au rôle de simple pourvoyeur de transport.

Les élus jugent à 92% la présence d'activités culturelles dans leur commune rurale importante et la qualifient même de très importante pour 62% d'entre eux, ce qui se situe bien au-dessus de la population prise dans son ensemble.

Par ailleurs 67% rencontrent des difficultés à porter des projets culturels, principalement par manque de financements et de personnel, davantage concernant le fonctionnement que l'investissement.

Parmi les principaux obstacles au développement de la culture dans les territoires ruraux, les plus souvent mentionnés sont le manque de moyens humains et de budget, la mobilité et la question du transport.

Régions de France pour sa part souhaite mener une réflexion sur les compétences des collectivités et accompagner les communautés de communes (EPCI) à développer des projets culturels. Pour elle l'action des labels est importante mais ne suffit pas, elle reste descendante et ne permet pas aux territoires de se structurer.

La Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) partage le diagnostic que l'échelon pertinent reste celui de l'EPCI pour le développement de projets culturels en milieu rural, les communes étant trop petites et le plus souvent sans moyens financiers et humains. Selon elle, le développement de l'itinérance peut être une solution pour aller au-devant des habitants mais les difficultés portent sur le coût du déplacement et de l'équipement des lieux de diffusion afin de proposer des événements dans de bonnes

conditions techniques, les salles communales ne répondant pas toujours aux standards de l'ingénierie culturelle.

Les attentes des élus portent sur un meilleur soutien financier de la part de l'État, par l'intermédiaire des DRAC dont les dispositifs sont les plus mobilisés pour développer la culture en zone rurale.

Ils souhaitent une vie culturelle au plus près des habitants, locale et associative, permettant la participation des habitants, l'intégration des nouveaux arrivants et le développement des droits culturels. Cela passe par des résidences artistiques et une offre de proximité s'appuyant sur le tissu local et associatif.

Ils sont attentifs à la prise en compte de l'identité de leur territoire, et de ses habitants, nourrie par la préservation et la transmission du patrimoine culturel local et par les archives.

Ils souhaitent une offre plus diversifiée, avec une présence plus forte des arts visuels, des outils pour mieux communiquer aux habitants les actions culturelles existantes et une proximité renforcée des médias locaux, offrant davantage de couverture aux initiatives culturelles en milieu rural.

## B. Les bonnes pratiques

### 1. Les dispositifs de financement

- Le plan fanfare : Créé en 2021 en soutien aux fanfares et aux orchestres d'harmonie, il a été cofinancé à hauteur de 2 M€ par le ministère de la Culture et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur deux années. Il a permis de soutenir, en 2021 et 2022, 514 projets d'artistes amateurs. Les territoires ruraux, ont bénéficié de 45% des crédits. Le plan fanfare a été reconduit en 2023 et ses crédits délégués aux DRAC. En 2023, sur les 411 fanfares et orchestres d'harmonie soutenus par le plan, 232 se trouvent en ruralité, soit 56%.

- L'Été culturel : Un appel à projets mis en place en 2020 après la crise sanitaire du COVID. Il s'adresse en priorité aux jeunes et à leurs familles qui ne partent pas en vacances, qu'ils habitent en zone rurale ou dans des quartiers de la ville. En 2022 *L'Été culturel* a mobilisé 19,7 M€, dont 6,8 M€ pour 1123 projets dans les territoires ruraux. En 2023, 19,1 M€ ont été déconcentrés aux DRAC pour financer *l'Été culturel*, dont un tiers en ruralité.

- Les pactes culturels avec l'exemple de la Bretagne : Avec pour feuille de route "De la culture à la permaculture", la région Bretagne développe un exemple intéressant en milieu rural. Le trio DRAC, Région et Départements a permis de mettre en place des pactes culturels avec les EPCI et permet ainsi une expérimentation territoriale.

### 2. L'offre au plus près des territoires

- Les Micro-Folies (*cf : supra*) : Mis en œuvre par l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) depuis 2019, c'est un dispositif culturel innovant qui consiste à intégrer un musée numérique présentant les collections des grands musées nationaux, mais aussi des musées régionaux ou départementaux, souvent au cœur d'un équipement déjà existant, dans un territoire où l'offre culturelle est peu développée. À ce jour, le réseau est constitué de 450 implantations dont 193 dans des communes rurales, soit 45%. L'objectif est d'atteindre 700 implantations en 2026.

### **Une offre itinérante au plus près de territoires : Orchestre *Les Forces Majeures***

Créé en 2014 par Raphaël Merlin, Les Forces Majeures est un collectif musical basé à la Ferme de Villefavard en Limousin. Il regroupe des musiciens issus de formations de musique de chambre et d'orchestres de premier plan ainsi que de jeunes diplômés de formations musicales supérieures.

Portant un triple-engagement, la recherche de nouveaux publiques, la transmission et le partage ainsi qu'une responsabilité environnementale, Les Forces Majeures organisent des tournées symphoniques à vélo.

Ces tournées font l'objet d'enquête préalable et de mise en contact avec les réseaux locaux (parcs nationaux, collèges et lycées) qui font du concert le point d'orgue.

L'ensemble de ces dispositifs se fondent sur des partenariats avec des structures locales, à la carte et selon les besoins. Ses financements proviennent des recettes et de CNM, de la banque des territoires, de l'Adami, du mécénat de la Société Général et des communes au cas par cas. Cette démarche sur mesure vise à répondre aux spécificités de chaque territoire rural, dont la problématique varie aussi bien en matière d'hébergement des artistes, de lieux de représentation que de public.

**Source :** *Les forces majeures*

- **Le Service d'art à domicile** : Il s'appuie sur la mise en relation d'un artiste avec une personne bénéficiaire de l'aide à domicile, grâce au soutien et à la médiation d'une auxiliaire de vie sociale ou d'une aide-soignante à domicile pour un moment de partage artistique dans l'intimité des foyers. Le *Service d'art à domicile* crée la possibilité d'une rencontre avec un artiste pour une histoire, une poésie, une conversation, une danse, un chant, un dessin... Il permet de créer un moment artistique singulier qui vient avec originalité, décalage et attention rompre le cours ordinaire d'une journée.

Le *Service d'art à domicile* repose sur l'engagement et la médiation des professionnelles du soin, le partenariat des structures de l'aide à domicile, le désir des bénéficiaires d'accueillir un artiste (choisi pour ses savoir-faire tout autant que pour ses savoir-être) et la coordination générale de Derrière Le Hublot Scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire. Le *Service d'art à domicile* est gratuit pour les bénéficiaires, les structures culturelles et de santé portent la rémunération des professionnels avec l'aide de subventions spécifiques à l'action.

### **Derrière Le Hublot Scène conventionnée d'intérêt national**

Association loi 1901, créée en 1996, Derrière le Hublot c'est vu attribué en 2020 l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire », œuvrant au quotidien depuis Capdenac-Gare, commune du Grand-Figeac (Aveyron et Lot) sur le fondement

Sans lieu spécifique, l'association déploie son action de mai à décembre depuis Capdenac-Gare jusqu'au Lot et sur les chemins de Compostelle. Cette mobilité des actions permet à l'association de se déployer sur le territoire et élargir le champ des publics impactés par son activité.

**Source :** *Derrière Le Hublot*

- **Les festivals en milieu rural** : Très nombreux en France, souvent situés dans de toutes petites communes ; ils fonctionnent grâce à l'implication des habitants sur une base de bénévolat, le plus souvent à l'occasion d'un événement annuel. Il apparaît nécessaire de mettre en place des actions prolongées toute l'année afin d'éviter le phénomène de saisonnalité et de concentration sur la période estivale, parfois saturée. Cette idée d'une "offre à l'année" pourrait être encouragée par un soutien particulier. Fins

connaisseurs du territoire, ils sont de plus en plus associés à des structures labélisées avec qui ils nouent des partenariats.

L'étude d'avril 2024 réalisée par France festivals précise que « *les festivals représentent le premier diffuseur de culture en France et l'un des phénomènes culturels les plus dynamiques de ces dernières décennies. Ils sont présents au plus près des populations et dans tous les territoires, y compris dans les zones rurales. Ils sont souvent les seuls à assurer une présence des artistes dans les milieux ruraux et participent ainsi à l'équité territoriale en matière culturelle. Selon l'étude, contrairement aux idées reçues, les publics des festivals sont principalement des publics locaux : en moyenne, plus de 75 % des publics d'un festival habitent la région où se déroule le festival. Les festivals se distinguent par une capacité particulièrement forte à renouveler leurs publics. En moyenne, à chaque édition, 38% des festivaliers viennent assister à l'événement pour la première fois. »*

- Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a mis en place un plan afin d'augmenter son action de diffusion en direction de la ruralité à travers le soutien aux réseaux de cinémas itinérants.

Le cinéma est la première sortie culturelle des habitants des territoires ruraux : 63% y vont au moins une fois dans l'année. Cette fréquentation exceptionnelle, portée par le maillage des centres cinématographiques, consolidée par les festivals temporaires, est également rendue possible par l'engagement d'associations qui réalisent des projections itinérantes au sein de communes ne disposant pas de lieu dédié. Ces associations, primordiales pour la diffusion du 7<sup>e</sup> art, ne sont pas assez reconnues et manquent de moyens.

La mission propose d'approfondir la diffusion du cinéma dans tous les territoires en faisant de la diffusion territoriale une priorité de premier rang pour le CNC. Le plan diffusion ici proposé constitue un changement de paradigme. Ces mesures sont les suivantes :

- Un soutien exceptionnel apporté aux circuits itinérants (c'est-à-dire les circuits qui, dans les zones rurales sans salles fixes, proposent à 1,3 millions de spectateurs chaque année des projections de films récents dans des lieux type MJC ou salles communales) pour leur permettre de renouveler leurs équipements (projecteurs, camionnettes, écrans) ;
- Une augmentation de 60 % du budget dédié aux festivals locaux, pour leur permettre de proposer une animation culturelle tout au long de l'année au profit du public alentour ;
- Un renforcement de la médiation culturelle dans les salles de cinéma pour élargir leur public, notamment jeune : il s'agit de leur donner les moyens humains d'événementialiser leur programmation (débats, soirées à thèmes) et de nouer des partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire. L'effet de cette médiation sur la fréquentation est éprouvé (+ 30 %).

## C. Développer l'offre des territoires

### 1. Les lieux

L'étude conduite par l'IGAC en 2023 avait montré que si seuls 5% des labels de la création sont situés en zone rurale, beaucoup déplient une palette d'actions destinées aux habitants de ces territoires, par l'accueil volontariste des habitants géographiquement éloignés, par des actions de proximité avec les habitants de ces territoires, de coopération avec les employeurs situés en zone rurale, en proposant une offre de transport et par des projections hors les murs (itinérance de spectacles ou d'expositions, résidences d'artistes, projets d'éducation artistique et culturelle, ateliers culturels, festivals, coopération avec des lieux relais).

Au total en 2019 et 2021, ce sont près de 1000 actions qui ont été mises en œuvre par les labels dans des communes rurales (700 à 900 communes concernées) ce qui a pour effet de largement amplifier leur présence en territoires ruraux.

Les labels conduisent en zone rurale principalement des actions sous la forme de diffusion, de résidences, d'ateliers culturels et d'éducation artistique et culturelle.

C'est pourquoi, afin de pouvoir mieux accueillir sur les territoires les initiatives et les artistes sous toutes les formes la mission propose :

- Soutenir l'équipement des lieux, le financement d'équipements mobiles (mini scène, pack minimum de spectacle) et la mise en place de co-usage des lieux entre lieux de diffusion et compagnies.
- Accroître les investissements dans les équipements mobiles (matériel et chapiteaux).
- Utiliser des lieux existants comme le réseau de lecture publique, les lieux patrimoniaux ou les établissements scolaires.

## 2. Les formes artistiques

L'action hors les murs peut prendre plusieurs formes : itinérance de spectacles et d'expositions, résidences artistiques, projets d'éducation artistique et culturelle, ateliers culturels, festivals, coopérations avec des lieux relais.

L'itinérance est par ailleurs encore un élément fondateur pour certaines structures issues de la décentralisation. Elle est aussi une nécessité pour les structures ne disposant pas de lieu propre. Certains labels ont conçu des dispositifs mobiles facilitant l'itinérance et d'autres développent des petites formes plus adaptées à l'itinérance.

La mission propose pour mieux diffuser l'offre artistique en ruralité de :

- Concevoir des formes spécifiques pour les offres culturelles adaptées à tous les lieux. Développer les petites formes de spectacle : opéra de poche, spectacle à la ferme...
- Accompagner la démarche d'itinérance et les micros-festivals et valoriser la démarche de proximité et les tournées raisonnées.

## 3. Les résidences

Le milieu rural est propice à l'accueil en résidence d'artistes : locaux disponibles, réseaux de bénévoles encore actifs et bons relais des collectivités auprès des habitants pour assurer la présence du public lors de la « sortie de résidence ». La résidence permet de développer un travail dans la durée, avec les habitants et les territoires.

En Normandie, les résidences en milieu rural sont organisées notamment dans le cadre de l'appel à projet *Territoires ruraux, territoires de culture*, qui finance des résidences de création avec les habitants, en s'appuyant sur les particularités du territoire. Les artistes doivent nouer un partenariat avec un acteur culturel, un acteur partenaire du monde rural et une collectivité du territoire normand.

En Bretagne, le dispositif *Territoire extra*, permet de financer les projets de résidence dans les territoires éloignés de l'art.

Les résidences d'artistes constituent des occasions privilégiées pour faire venir des artistes en ruralité. Elles permettent l'accompagnement de jeunes artistes qui enrichissent ainsi leur formation par une immersion dans un territoire, et participent de la dynamique culturelle en donnant aux habitants, aux bibliothèques, aux associations, aux EHPAD, un accès direct à ces artistes. Du côté des artistes, le désir est de plus en plus manifeste de construire des œuvres avec la population et placer l'action culturelle au cœur de leur quotidien.

Il conviendrait de soutenir les dispositifs de "résidence de territoire" en généralisant les résidences d'artistes en ruralité afin de permettre la mise en place de projet de territoire et nouer des liens avec des acteurs culturels, les habitants.

La mission propose ainsi de généraliser les résidences implantées en ruralité et centrées sur l'action culturelle avec la population en mettant en place chaque année au moins deux résidences par département en milieu rural, de deux à six mois. Elles prendront place dans des lieux tels que les bibliothèques, services d'archives, EHPAD, entreprises, exploitations agricoles, centres PMI, structures de l'éducation populaire, centres sociaux, foyers ruraux, accueils de loisirs...

#### 4. Les festivals

Les principaux enseignements de la recherche commanditée par France Festivals sont les suivants :

*"D'un point de vue cartographique, un tiers des festivals français ont lieu en ruralités, leur place est significative mais contrastée avec une présence variable selon les populations. Près de 50% des festivals en milieu rural ont été créés après 2010 et sont plus estivaux que la moyenne nationale, avec une articulation plus forte avec les stratégies touristiques et le plein air. On observe une dominante musicale, avec 4 festivals de musique sur 10 et 46% des festivals de musique de création et patrimoine ayant lieu en ruralités. Le spectacle vivant arrive en 2ème position.*

*D'un point de vue économique, les festivals ruraux ont un niveau budgétaire largement plus modeste que leurs homologues urbains. Ils dépendent plus des finances départementales, mais surtout des ressources propres. Les dépenses administratives des festivals ruraux, bien inférieures à celles des événements urbains, signalent un besoin de soutien pour leur structuration professionnelle ; mais la part élevée de dépenses liées aux frais artistiques souligne un engagement fort envers leurs missions de diffusion artistique.*

*D'un point de vue des dynamiques de création et de développement, les créateurs de festivals en ruralités sont moins souvent professionnalisés ou spécialisés que dans des milieux urbains. En dépit d'un caractère très humain, les festivals en ruralités connaissent de véritables difficultés de ressources humaines, avec des équipes très réduites. Ces festivals connaissent cependant un mouvement récent général autour de la féminisation des responsabilités, la professionnalisation des équipes et la spécialisation des projets, plus que dans les autres milieux. D'un point de vue de la sociologie des publics des festivals ruraux, l'identité sociale des festivaliers en ruralités est globalement conforme à celle des autres festivaliers (majorité de femmes, diplômées et CSP+), avec une part plus importante de classes moyennes. La sociabilité y est cependant différente, plus collective : les festivaliers se rendent en festivals plus souvent en famille et entre amis que dans d'autres milieux. L'attachement au festival et aux équipes du festival y est également plus marqué. En évoquant les liens forts entre sociabilités ordinaires et projets artistiques, en identifiant les dynamiques de renouvellement des publics et des programmations, en pointant les enjeux de mobilité durable des publics, ne soulignons-nous pas que les espaces ruraux, jadis considérés dans leur retard de développement, sont au cœur des enjeux de participation des habitants et de leurs droits culturels, de prospérité sobre des projets culturels, d'extension des mondes de l'art vers des problématiques sociétales ? "*

Il existe de nombreux festivals en milieu rural mais souvent liés à une forte saisonnalité qu'il convient d'accompagner afin de leur permettre de proposer des actions tout au long de l'année. Aussi, la mission suggère de soutenir les festivals développant une offre à l'année en milieu rural.

## 5. Les œuvres

L'accès à la création contemporaine peut se développer en territoire rural en favorisant un accès direct aux œuvres d'art par le prêt aux particuliers ainsi qu'aux mairies, bibliothèques ou écoles. Les artothèques, créées dans les années 1980, permettent de créer ce rapport nouveau à l'art contemporain, tout en soutenant la commande artistique. Elles substituent au problème du *ça n'est pas pour moi* la solution du *c'est chez moi*.

La mission propose ainsi déployer un réseau de 100 artothèques d'ici deux ans. Ce déploiement s'appuiera sur la soixantaine d'artothèques existantes et sur les bibliothèques départementales qui pourront également être impliquées. En accord avec les régions, les 22 FRAC pourront également se voir confier une mission de développement d'un service d'artothèque. Afin d'amplifier la circulation des œuvres et toucher la population au cœur des campagnes, des dispositifs mobiles pourraient compléter ce déploiement : véhicules de présentation et prêts d'œuvres (artibus) et/ou modules itinérants de présentation d'œuvres (« *La borne* »). La circulation de ces dispositifs permet également de déployer des actions de médiation, de dialogue autour des œuvres d'art et de rencontre avec les artistes.

Parallèlement la mission propose afin de faciliter la circulation des œuvres dans les territoires ruraux la création d'une convention d'assurance spécifique pour les œuvres d'art et de mettre en place des conventions entre les grands musées nationaux et les musées en zone rurale afin de favoriser la circulation des œuvres.

## IV. MOBILITES DES PUBLICS : FAIRE VENIR

### A. De nombreuses attentes

Les trois types de populations se rejoignent sur l'importance d'étoffer l'offre de transports afin de faciliter l'accès géographique aux activités culturelles. Les habitants, toutes régions confondues, sont particulièrement mobilisés sur le sujet avec un tiers de leurs réponses qui évoquent cette idée.

Développer les transports en commun / navettes publiques pour se rendre dans les lieux culturels (Habitants – 31% des réponses).

Mise en place de bus et navettes pour relier les zones rurales à l'offre culturelle des villes en soirée (Acteurs culturels – 19% des réponses).

Penser des solutions de transport pour des spectacles souvent la nuit parfois un peu loin (Associations – 18% des réponses).

#### 1. Vu par les acteurs culturels et associatifs

L'éloignement géographique et les difficultés d'accessibilité limitent l'accès à la culture : 40% des réponses des acteurs culturels mentionnent cette idée. En Bretagne cette proportion avoisine les 50%. Ces obstacles recouvrent à la fois la faiblesse du maillage culturel des territoires ruraux et l'insuffisance des moyens de transport disponibles (les temps de trajet trop longs, l'insuffisance de transports en commun, les routes difficiles, la dispersion géographique de l'offre culturelle).

- « *L'éloignement géographique des lieux culturels, même s'il ne s'agit que de quelques kilomètres, il faut se déplacer, trouver une place de parking...* »
- « *L'accès en train difficile* »
- « *Aucun bus après 19h* »

Il est nécessaire d'adapter les schémas de transport public et de mobilité aux temps de vie de manière à prendre en compte les pratiques culturelles en zone rurale. Les horaires des transports publics ne sont pas adaptés et les véhicules trop peu modulables pour répondre économiquement aux besoins.

Il manque un dispositif de "bus-culture" qui serait mutualisé entre les lieux de culture rurale et pour les évènements culturels qui ne sont pas insuffisamment importants pour déployer leur propre dispositif de transport. Une réalité de la mobilité en milieu rural souvent perçue comme décourageante. Manque de transports en commun (réseaux ferrés déficients, bus trop rares), coût élevé des déplacements, un manque d'infrastructures et d'équipements.

Les questions qui remontent des acteurs concernant la mobilité des publics portent sur la capacité à permettre l'accès à des lieux, des propositions. D'autres demandent ainsi comment faciliter la venue, l'accès à des lieux, des programmations, des actions artistiques et culturelles.

#### 2. Vu par les habitants

L'éloignement des lieux culturels, le prix élevé des billets, le manque de temps et d'attrait (« offre trop locale ») des évènements culturels constituent les principaux freins à la participation des habitants. L'absence de moyen de transport pertinent pour se rendre à l'évènement est mentionnée en cinquième position. Le déficit d'information sur les programmes est un autre frein à prendre en compte :

- « *L'information ne circule pas* »
- « *Manque de communication sur les programmes* »

Les difficultés de déplacement sont à envisager à la fois au sein et en dehors du territoire. Elles sont protéiformes due à l'absence ou la faible présence d'infrastructure routière et ferroviaire, l'absence de pistes cyclables, l'éloignement des lieux, l'absence de prise en charge des transports pour se rendre dans les lieux de culture, l'absence de solutions collectives.

## B. Les bonnes pratiques

### 1. Les conventions territoriales

**Caravelle :** Le 28 novembre 2023 est signée, à Chaumont, en Haute-Marne, une convention en faveur de la mobilité de l'ensemble des collégiens et des lycéens d'un département dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Fruit d'une coopération étroite entre les services de l'État (DRAC Grand Est et Rectorat de l'académie de Reims), la Région Grand Est, le Département de la Haute-Marne et la SAS pass Culture, cette convention-cadre dénommée Caravelle illustre l'engagement conjoint des partenaires pour garantir l'accès des jeunes à une éducation artistique et culturelle.

Cette expérimentation de deux années prévoit que tous les élèves des collèges et lycées de Haute-Marne ont désormais la possibilité d'aller à la rencontre des lieux d'art et de culture dans le Grand Est, grâce à la mise en place de transports dont le coût sera couvert par le Département de la Haute-Marne et la Région Grand Est.

Par ailleurs, elle fait l'objet d'un programme de recherche et d'évaluation, financé par la DRAC Grand Est, et destiné à mesurer l'impact de la disparition de l'obstacle du coût des transports sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans le département de la Haute-Marne, ainsi que sur l'utilisation de la part collective du pass Culture.

### 2. Une application partagée

**Le pass Culture :** Un soutien à la demande culturelle des plus jeunes partout sur le territoire C'est un dispositif mis en place afin de soutenir la demande culturelle à partir de 15 ans pour sa part individuelle, et aux élèves à partir de la classe de 4e pour sa part collective.

**L'application Travelling d'Auvergne-Rhône-Alpes :** Développé en 2023 au sortir de la pandémie de la COVID-19, par l'AcrirA, la solution Travelling facilise la mobilité du public auprès des cinémas sur la base d'un principe de covoiturage solidaire. La plateforme de mobilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes permet ainsi aux participants disposés à conduire une voiture en covoiturage d'obtenir des places de cinémas gratuites.

Une subvention du CNC, dans le cadre du soutien aux industries techniques, a été versée en 2023 et la région Auvergne-Rhône-Alpes participe au financement du dispositif. A date, 64 cinémas animent le réseau.

### 3. Le dernier kilomètre

**Le TRAD Transport rural à la demande.** C'est un exemple de mobilité à la demande mis en place par la communauté de communes Kreiz-Breizh depuis 2006 pour un budget annuel de 300 000 €.

Un conventionnement a été mis en place avec dix sociétés de taxi du territoire en particulier à destination des jeunes, et en priorité vers les associations. Ce dispositif rassure le réseau associatif et les familles à travers la mise en place d'un service de porte-à-porte (et non pas un relai sur les abris de bus). Il permet également aux parents de poursuivre

leur activité professionnelle tout en permettant à leurs enfants de se rendre à une activité culturelle.

Le service est valable sur le territoire intercommunal. Les tarifs s'échelonnent par trajet de 2.5 € à 50 centimes dans le cas où les activités extra-scolaires des enfants de moins de 16 ans jusqu'à la gratuité totale dans le cadre du programme Démos. Ce dispositif participe également de l'économie locale.

En 2022, près de 215 000 passagers ont bénéficié du dispositif, pour un total de plus de 200 000 kilomètres parcourus.

### **Offres du dernier kilomètre vu des communautés de communes : Démos Kreiz Breizh**

En synergie avec le dispositif TRAD, le projet national Démos qui vise à démocratiser la culture propose une formation à une centaine d'enfants (de sept à douze ans) de la communauté de commune Kreiz Breizh. L'initiative propose 120 heures de formations musicales étalées sur trois ans et dans un format hebdomadaire. En parallèle de la prise en charge du déplacement des enfants à l'école de musique, danse et théâtre de Kreiz Breizh, Démos remet gratuitement aux enfants des instruments de musique pour l'ensemble de la formation.

En partenariat avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le département, l'académie, la communauté de commune et le ministère de la Culture, le dispositif dispose d'un budget annuel de 250 000 euros. L'édition 2021-2024 prévoit la formation de six nouveaux groupes d'enfants et une extension du dispositif à des instruments complexes.

**Source :** Communauté de communes Kreiz Breizh

## **C. Faciliter le déplacement des artistes et des publics**

### **1. Adapter l'offre existante**

Les acteurs culturels auditionnés par la mission souhaiteraient une adaptation des schémas et horaires de transport public et de mobilité aux *temps de vie* qui prendrait en compte les pratiques culturelles en zone rurale. Les horaires des transports publics ne sont pas adaptés et les véhicules trop peu modulables pour répondre économiquement aux besoins. Même si par exemple une solution a récemment été trouvée avec la SNCF pour le transport des instruments volumineux dans un espace dédié. Ils suggèrent l'institution d'un *bus-culture* qui serait mutualisé entre les lieux de culture en ruralité et mobilisé en appui des événements culturels. Ils proposent également le développement de l'itinérance des spectacles qui permet de toucher tous les publics ruraux, y compris les très jeunes. Ils soulignent que les petites collectivités locales n'ont pas les moyens ni les ressources pour porter ces projets et de leur difficulté à intervenir en milieu rural en raison du coût logistique croissant de cette intervention et de la charge d'ingénierie qu'elle représente faute d'expertise sur place. La présence d'artistes dans les territoires est difficile à assurer dans ce contexte.

Ainsi la mission propose de :

- Accompagner les collectivités en vue d'adapter les horaires de leurs transports publics aux événements culturels.
- Adapter les horaires d'événements culturels aux horaires de transport.
- Accompagner le développement de l'offre de mobilité à la demande pour les derniers kilomètres.
- Proposer des abonnements culturels combinés avec des abonnements de transport.
- Combiner l'offre de covoiturage et la vente de billets.

## 2. Le pass Culture

L'accès des habitants des zones rurales à une information actualisée sur l'offre et les événements culturels de proximité est réduite. Beaucoup ne connaissent pas les événements organisés par les collectivités locales ou les opérateurs culturels dans le périmètre où ils se trouvent. En dehors des événements nationaux relayés par les grands médias, l'actualité culturelle n'est couverte que par la presse quotidienne régionale, qui n'est lue quotidiennement que par 30% des habitants ou les radios locales privées ou du service public.

Cette situation fait obstacle à la participation des habitants des territoires à l'activité culturelle. Ainsi 49% des habitants des zones rurales estiment qu'une meilleure information de la programmation culturelle leur permettrait de participer plus activement aux activités culturelles. Ils estiment également que faire connaître l'offre culturelle existante dans leur commune et dans les communes voisines est l'un des trois principaux défis culturels à relever.

Enfin, 50% des sondés ne profitent jamais, ou rarement, de l'offre culturelle dans la commune où ils travaillent pour diverses raisons qui peuvent inclure un défaut d'accès à l'information sur les offres existantes.

La mission propose de faciliter l'information en :

- Couplant le pass Culture à un outil de géolocalisation afin de proposer pour chaque billet un moyen de transport.
- Développant l'outil comme référent pour l'offre culturelle.
- Développant l'outils de dialogue et partage d'expérience des publics pour inciter aux offres de déplacements collectifs.

## 3. Le "bus-culture"

L'éloignement des lieux culturels est une difficulté majeure pour les habitants des territoires ruraux. Il représente, selon eux, le troisième frein à la participation culturelle après le prix des billets trop élevé et l'absence d'intérêt pour l'offre proposée. Les questions de coût du billet et de l'éloignement du lieu culturel sont intimement liées : le coût d'une sortie culturelle est constitué de l'addition des deux charges qu'ils représentent. La distance peut également constituer un frein à la pratique amateur, notamment celle des enfants, dont le déplacement régulier vers les lieux d'éducation artistique est parfois difficile.

Les collectivités, et en particulier les communes et communautés de communes, ont souvent une position centrale dans la vie culturelle locale et sont en lien avec l'ensemble de ses acteurs. En milieu rural, elles sont donc au niveau pertinent pour aborder de manière globale des questions de mobilité qui peuvent être multiples : offrir une possibilité de desserte régulière pour des équipements culturels du quotidien (bibliothèque, cinéma...), mettre en place des solutions collectives ou partagées pour des événements culturels ponctuels (spectacles, festivals...), permettre l'enseignement et la pratique artistique et culturelle des publics non véhiculés...

Dans ce cadre la mission propose de soutenir 100 collectivités, notamment du groupe communal, dans la mise en place d'offres de mobilité vers les événements et équipements culturels dans leur diversité. Ces solutions de mobilités innovantes, durables ou solidaires peuvent être multiples : acquisition de minibus, déploiement de plateformes de covoitages ou d'autopartages, transport à la demande... afin de proposer un service de transport collectif associé aux événements culturels en zone rurale. L'acquisition de minibus serait encouragée et accompagnée financièrement ainsi que leur mutualisation. La mission propose d'inclure une mesure d'expérimentation de cofinancement via les DRAC à hauteur de 50 % en partenariat avec une collectivité. L'expérimentation aura pour objectif d'apprécier l'impact sur la fréquentation.

## V. STRUCTURER L'OFFRE EN RURALITÉ

Le rapport IGAC sur *l'action des labels de la création dans les zones rurales* de 2023 constate que « agir en zone rurale, c'est se confronter à l'absence de lieux et de réseaux » et « c'est aussi apporter des solutions au problème crucial des mobilités ». Constat que partage par le syndicat national des arts vivants (SYNAVI) dans sa contribution au printemps de la ruralité.

On constate également que dans le cadre d'une démarche de territoire, la réussite tient tout autant aux rencontres avec les acteurs de terrain et au temps long qu'à la prise en compte des enjeux de mobilité qui implique autant *d'aller vers* que de *faire venir*.

### A. Constat

#### 1. Le temps long

Les facteurs de réussite pour la mise en place d'un projet artistique sont tout autant liés à la co-construction avec les acteurs du territoire, à la capacité à agir en réseau avec les lieux de proximité qu'à l'inscription dans le temps long, car la récurrence d'une action sur un même territoire améliore son impact, même si les dispositifs saisonniers (festivals) ou limités dans le temps (résidences) ont leur propre impact.

#### 2. Mobilité et transition écologique

Agir en milieu rural, c'est évidemment prendre en compte les mobilités et se confronter aux effets de la crise climatique. En effet les réseaux de transport sont loin de permettre un maillage suffisant pour que le déplacement des publics puisse s'envisager uniquement dans une démarche d'offre collective régulière. et toutes les études démontrent que l'empreinte écologique la plus importante réside dans les déplacements des publics.

Face à ces constats, le déplacement des œuvres doit donc également être préconisé. Il existe de multiples façons de penser la démarche de proximité. Ainsi, intégrer l'acte *d'aller vers* dans le processus créatif est une des réponses.

*« L'itinérance est ainsi une forme à soutenir, tout comme le principe des petites jauge ou les micros-festivals qui installent un évènement souvent coconstruit et donc relié aux préoccupations des personnes qui le fréquentent ».*

#### 3. Soutenir les mutualisations : l'enjeu des équipements et de l'ingénierie

Si les compagnies conçoivent le plus souvent leurs formes de façon à pouvoir intervenir partout de façon « tout terrain », certains équipements restent indispensables. L'intervention dans des lieux non-dédiés nécessite des équipements adaptés, des savoir-faire spécifiques et des professionnels ce qui peut générer des surcoûts. En réponse, les logiques d'espaces mutualisés à l'échelle d'une intercommunalité ou de matériel itinérant mis à disposition par une collectivité, par exemple intercommunalité ou département, sont des solutions à privilégier.

*« Nos spectacles tout terrain sont joués dans des salles très diverses du grand plateau de théâtre à la salle de classe ou médiathèque non équipée, les problèmes qui peuvent se poser sont des problèmes d'adaptation technique, il est important d'anticiper toutes ces questions et voir le lieu avant quand c'est possible ».*

Les offres sur la mobilité sont parfois peu connues et insuffisamment valorisées et peu coordonnées. Leur mise en réseau serait une avancée et elles pourraient être un modèle de développement d'offres.

Enfin, de nombreuses structures développent des modèles pour permettre la diffusion par l'adaptation des dispositifs techniques de production, de logistique et de mobilité. Ces savoir-faire, dont l'efficacité est réelle, mais le coût souvent élevé, pourraient être mieux partagés et mutualisés, et être source d'innovations technologiques en bénéficiant du cadre des investissements d'avenir (axe 4 du PIA4 qui vise à « *inscrire pleinement les industries culturelles et créatives dans les dynamiques de transformation territoriale* »).

#### 4. Coconstruire et agir en partenariat

L'action en milieu rural doit être pensée dans le cadre d'un projet de territoire en mobilisant les acteurs locaux dans les différentes étapes du processus.

Dans ce contexte, le dialogue avec les DRAC est primordial. Les DRAC sont toutefois parfois perçues comme éloignées des territoires ruraux et difficiles d'accès par les élus qui appellent ainsi de leurs vœux la création de postes de conseillers dédiés aux territoires ruraux afin que soient mieux prises en compte les spécificités de la ruralité (les conseillers territoriaux traitant aussi bien les quartiers de la politique de la ville que les zones de revitalisation rurale, chaque conseiller couvrant parfois plusieurs départements).

Les instances régionales comme le comité régional des professions du spectacle (COREPS) ou le conseil local des territoires pour la culture (CLTC) pourraient également être rééquilibrées au profit des communes rurales.

#### 5. La diversité des aides

Les aides et subventions auxquelles les communes rurales peuvent recourir pour leurs projets culturels sont nombreuses et diverses, et gérées par différents acteurs. Or il n'existe à ce jour aucun guide pratique regroupant l'intégralité des possibilités de recours à ces aides pour financer un projet culturel en milieu rural : aides structurelles européennes (FEDER, FEADER, LEADER, ...), aides nationales, régionales et départementales de l'État (CPER, FNADT, FDVA, DSIL, Fonds vert, ... et BOP gérés par les DRAC), aides des régions et départements, aides des opérateurs de l'État (ANCT, CNC, CNM, CNL).

Par ailleurs le financement d'actions pourrait également être assuré par le redéploiement et le fléchage de programmes sur le mobilités déjà existants et non consommés notamment dans le cadre du plan France ruralité, et par la mobilisation des crédits du PIA 4 en faveur des territoires ruraux avec le concours de la Banque des territoires par exemple à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur des offres de mobilité.

### B. Un ensemble de mesures structurelles pour l'attractivité des territoires ruraux

#### 1. 1% artistique France 2030

Dans le cadre du Budget du PIA 2030 de l'appel à projet France 2030 dont la vocation est de soutenir l'économie, réservé « 1% culture » pour des projets Région/Culture/ruralité, soit 30 millions par an sur 3 ans (90 millions en tout).

Cette nouvelle aide pourrait ainsi porter sur les projets culturels innovants. Aussi bien sur l'*aller vers* que le *faire venir* dans le cadre d'une initiative nationale à la déclinaison

territoriale. Par exemple à travers des mouvements d'œuvre innovants, l'aménagement de salles polyvalentes innovantes, le cirque de demain...

## 2. Exception Mobilité culturelle en ruralité

Dans l'axe 3 du plan France ruralité (cf. supra), la mesure *mobilité dans les territoires ruraux* est disponible depuis janvier 2024.

Début mai 2024 la mesure était encore très peu mobilisée. 72 dossiers ont été déposés sur la mobilité rurale. 17 dossiers étaient en instruction, 2 ont été classés sans suite et 1 a été rejeté. Aucun n'était encore validé à cette date. Ces 70 dossiers représentent une enveloppe cumulée de 9, 8 M€ demandés au titre du fond vert. 13 communes ont déposé des dossiers, dont 1 seul est en instruction à ce stade. Aucun dossier n'était déposé au titre de Village d'avenir. Aucune région autorité organisatrice de mobilité (AOM) n'avait encore déposé de dossier.

Cela peut s'expliquer en raison de la faible connaissance de cette mesure encore récente par des acteurs qu'il convient donc de mobiliser. On note par ailleurs un faible nombre de dossiers là où les régions sont AOM locales.

Mais de nombreuses communes ou groupes de communes retenues dans le cadre du programme *Village d'avenir* portent des projets du dernier kilomètre du type achat de véhicules *vert*, pistes cyclables/vélos, place de stationnement, transport à la demande, etc. sans avoir accès aux financements de France ruralités.

On relève parmi les difficultés un cahier d'accompagnement qui limite l'éligibilité aux seules collectivités/EPCI ayant le statut d'AOM ou ayant une délégation totale ou partielle de l'AOM régionale. Certains dossiers sont ainsi retoqués par les DDT services instructeurs sur le motif de l'absence de compétence AOM.

Un taux d'intervention limité à 50% pour les communautés de communes ayant statut d'AOM et 20% pour les autres.

Au regard des difficultés de mobilisation de la mesure, il est proposé d'expliciter dans le cahier d'accompagnement l'éligibilité à toutes les communes (ou à un consortium – « grappe » - de communes) pour des projets simples (du type aménagement d'une place de stationnement, achat d'un véhicule propre, installation d'une borne de recharge, pistes cyclables, etc...), au titre de leur compétence générale ou de compétences dont elles disposent au titre de la loi (voirie, infrastructure de recharge de véhicule électrique).

D'expliciter dans le cahier d'accompagnement que les communes et les EPCI puissent être éligibles pour des projets de mobilité type transports à la demande, autopartage, etc. tout en informant *a minima* l'AOM (dont le silence vaudrait acceptation)

D'harmoniser le taux de financement maximum et de la porter à 60%, pour créer un effet d'appel incitatif sur ce dispositif.

La mission propose ainsi d'adapter par décret le Plan mobilité dans les territoires ruraux afin de rendre accessibles aux communes et grappes de communes les fonds permettant de financer les déplacements collectifs.

## 3. « Villages d'avenir culturels »

Labelliser dans la seconde vague de Villages d'avenir des communes possédant des lieux spécifiques fléchés pour l'accueil d'offres artistiques et de développement de lieux spécifique ou leur rénovation.

## 4. Exonération fiscale des entreprises culturelles rurales

Le ministère de la Culture soutient environ 1400 équipes indépendantes par l'intermédiaire de conventions ou d'aides au projet dont un tiers ont leur siège en ruralité, souvent des compagnies de cirque et d'arts de la rue.

Les espaces ruraux sont rarement privilégiés par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture comme lieu d'exercice de leur profession. On trouve par exemple des zones dépourvues d'architectes, ce qui nuit à la qualité des constructions, favorise le mitage du paysage et nuit à la transition écologique de l'habitat dans ces espaces. La présence d'artistes diplômés est également très inégale. Si le développement des tiers-lieux culturels en milieu rural s'est accéléré dans la période qui a suivi la crise sanitaire, ce phénomène reste encore marginal, rapporté à la population récemment diplômée. Une présence accrue des artistes et professionnels de la culture en milieu rural qui impliquerait leur installation dans ces territoires, pourrait être favorisée par leur accueil dans le cadre de résidences longues.

La mission propose pour cela, en complément des volets sociaux et économiques, d'adosser aux zones de revitalisation rurales (ZRR), et futures France ruralités revitalisation (FRR), un volet culturel en ouvrant les exonérations fiscales et sociales à l'emploi artistique. Inciter ainsi à prioriser les actions du ministère sur ces zones et assurer la présence des artistes en promouvant l'installation en milieu rural de jeunes professionnels dans le cadre de résidences de longue durée.

La proposition consiste ainsi à mettre en place une exonération fiscale totale sur 5 ans et dégressive sur 3 ans pour les entreprises culturelles de moins de 10 salariés en ZRR et FRR de demain.

## 5. Organisation du ministère de la Culture

La mission a pu constater la demande des élus pour une approche simplifiée aux services de l'État.

En réponse la mission propose de renforcer l'action de proximité des DRAC au service des porteurs de projet et des collectivités en renforçant les services d'action culturelle et territoriale. Créer pour cela des postes de conseillers territoriaux dédiés aux territoires ruraux dans les DRAC afin d'accompagner les projets culturels des territoires ruraux.

La mission propose par ailleurs de faire de la ruralité un axe majeur de la politique culturelle en portant la ruralité comme une politique à part entière de l'action du ministère en nommant un correspondant des conseillers territoriaux dédié aux territoires ruraux et identifié en administration centrale.

Décliner parallèlement cette priorité ministérielle auprès des opérateurs nationaux dans leur stratégie d'établissement. Mentionner ainsi explicitement les actions à mener en faveur des territoires ruraux dans les contrats avec les opérateurs du ministère de la Culture (CNC, CNM, CNL) au travers d'une stratégie territoriale (*cf : infra*)

Approfondir la déconcentration de la politique territoriale de la ruralité en faveur des DRAC.

## 6. Contractualisation expérimental en DRAC

Les collectivités locales et acteurs de la ruralité estiment que la pratique des services du ministère dans l'instruction des demandes d'aides aux projets est d'une approche trop normative. Beaucoup d'initiatives culturelles (accueil de spectacles, création d'un festival...) se heurtent à des difficultés du fait de la multiplicité des interlocuteurs à mobiliser, de la complexité et de la rigidité des normes imposées par l'administration.

Les fiches techniques des spectacles sont conçues de telle manière qu'elles rendent trop souvent inéligibles à l'accueil d'une œuvre ou d'une performance les lieux patrimoniaux des communes. Ce qui a pour effet de freiner l'itinérance des spectacles et des œuvres en zone rurale et alimente le sentiment que la réalité des zones rurales n'est pas suffisamment comprise et prise en compte par les services de l'État.

Les formes de la création et ses modalités de diffusion devraient évoluer afin de s'adapter à la réalité des lieux.

La mission propose dans ce contexte d'inclure la dimension territoriale dans les CPO des structures et labels. Et de mettre en place une expérimentation de délégation de crédits aux DRAC dans le but de la mise en place d'une contractualisation sur un faisceau de mesures incluant l'augmentation de la présence artistique au plus près des territoires et la mobilité des publics dans une logique de projet culturel de territoire.

## 7. Gouvernance

Mettre en place des conférences des financeurs dans le cadre du suivi des conventions territoriales de développement culturel qui pourraient constituer des espaces de concertation et de suivi des expérimentations.

Renforcer le dialogue avec les élus dans des CLTC départementaux.

Mettre en place des réunions entre la préfecture et les acteurs (élus locaux, associations et administrations) pour encourager un travail collaboratif.

Organiser une réunion annuelle des préfets de Région et de département à l'initiative de la ministre de la Culture pour mieux sensibiliser le corps préfectoral aux grands enjeux territoriaux de la politique culturelle.

Organiser les partages et retours d'expériences des structures labellisées du ministère dans le cadre des actions qu'elles mènent dans les territoires ruraux.

Nommer un représentant des préfets de région et un représentant des préfets de départements et associer le CNC, le CNM, le CNL et le CNM aux travaux du Conseil des territoires pour la culture (CTC).

Introduire plus d'élus de la ruralité dans les commissions du ministère ou dans les conseils d'administration des opérateurs et structures labellisées.

## 8. Le partage de l'information

En dehors des évènements nationaux relayés par les grands médias, l'actualité culturelle n'est couverte que par la presse quotidienne régionale, qui n'est lue quotidiennement que par 30% des habitants ou les radios locales privées ou du service public (*Cf : supra*)

La mission propose d'aider les habitants des zones rurales à mieux connaître et atteindre l'offre culturelle existante. L'information et la communication de proximité sont un enjeu important. Les médias de proximité exercent un rôle majeur. Des applications pourraient également se développer pour mieux organiser l'information.

Il conviendrait de mieux référencer l'offre culturelle de proximité en milieu rural qui semble mal connue des habitants. Inclure des formations sur les circuits itinérants dans le domaine culturel. Élaborer un catalogue et le diffuser sur l'application pass Culture.

Enfin toujours dans un souci de partage d'information par le plus grand nombre, inclure la dimension culturelle aux maisons France Service.

## 9. Valoriser et déployer l'action territoriale des grands établissements nationaux

De nombreuses opérateurs, parmi les 80 établissements publics et 20 services à compétence nationale du ministère de la Culture, ont vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire national. Cette action territoriale passe soit par la mission même des opérateurs (aide à des structures présentes sur le territoire), soit par l'ampleur de leurs moyens et de leur rayonnement. Même si aucun de ces établissements publics nationaux placés sous la tutelle du ministère de la Culture n'a son siège localisé dans un territoire rural.

Mais les actions des établissements publics en zone rurale, ou avec des partenaires issus des territoires ruraux, ne s'inscrivent pas toujours dans une stratégie d'établissement et peuvent se développer en fonction de sollicitation et d'opportunités.

La mission recommande alors que l'ensemble des établissements publics nationaux du ministère de la Culture se dotent d'une stratégie territoriale en direction des territoires ruraux, accompagnée d'objectifs clairs et mesurables.

L'articulation de l'action territoriale de ces opérateurs avec celle des DRAC doit par ailleurs être confortée afin de renforcer et rendre plus lisible l'action du ministère de la Culture dans les territoires.

Par conséquent déploiement d'une stratégie territoriale par tous les grands établissements nationaux : ils présenteront une stratégie territoriale précisant les objectifs poursuivis, les actions conduites et les partenariats avec les acteurs locaux (élus, professionnels de la culture et des autres secteurs concernés, associations, etc.). La réalisation de cette stratégie constituera un élément important de pilotage et d'évaluation. Cette stratégie fera l'objet d'un suivi et sera retranscrite dans les lettres de mission des dirigeants et les contrats d'objectifs et de performance.

Mettre en place un plan d'action pour coordonner l'action des EP nationaux et des DRAC afin d'accroître l'impact des politiques culturelles dans les territoires ruraux (mise en place d'une charte de bonnes pratiques pour conduire la relation DRAC/Opérateurs ; collecte de données ; organisation des échanges...).

## 10. Mise en place d'un mécénat culturel rural

La mesure 107 de l'agenda rural consistait à développer le mécénat culturel territorial à travers le développement du mécénat collectif sur des enjeux territoriaux et la création de pôles régionaux du mécénat culturel sur le modèle des pôles déjà existants en Pays-de-la Loire et Nouvelle Aquitaine.

A ce jour quatre pôles mécénat ont été créés. Un en Pays de la Loire (depuis 2014), un en Bretagne (sous forme numérique), un en Bourgogne-Franche-Comté (sous forme de club d'entreprises) et un en Nouvelle-Aquitaine (signature en juillet 2018) sur un projet de plateforme dont le but est de mettre en lien les entreprises et les porteurs de projets sur des sujets autour de la culture et de l'environnement.

Le ministère de la Culture a confié à une personnalité une mission d'accompagnement d'un an (mai 2021-mai 2022) pour appuyer les correspondants mécénats en DRAC dans la création de pôles de mécénat régionaux, en liaison avec les partenaires du ministère signataires des protocoles nationaux pour le développement du mécénat culturel.

Les protocoles nationaux pour le développement du mécénat culturel 2015-2020 signés entre le ministère de la Culture et CCI France, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), le conseil supérieur du notariat (CSN) et le Conseil national des Barreaux (CNB) ont été renouvelés pour 5 ans (2021-2026) par la ministre en juillet 2021 pour le CSOEC, le CSN et le CNB et en décembre 2021 pour CCI France.

## 11. Impliquer les habitants dans la production ou la diffusion de l'offre culturelle

À la suite de plan fanfare, soutenir l'ensemble des pratiques amateur nombreuses en ruralité, qui, par leur dimension intergénérationnelle, créent du lien social et participent de la vitalité des territoires.

## CONCLUSION

La mission considère que la réponse aux problématiques de mobilités en milieu rural ne peut être constituée qu'autour d'une double logique de mobilité des œuvres et des artistes en direction des publics et de facilitation des mobilités des publics vers l'offre culturelle.

L'enjeu de la mobilité demeure encore aujourd'hui une source d'inégalités d'accès entre territoires urbains et ruraux et participe à un enclavement culturel de certains territoires. Cet enclavement s'étend aussi aux bonnes pratiques mobilisées par les acteurs locaux, associations ou citoyens, dont la connaissance n'est que faiblement partagée.

Les mesures prescrites par la mission sont de natures à réduire les problématiques de mobilités inhérentes à l'espace rural en adaptant l'offre et facilitant les mobilités des publics ainsi que des artistes et des œuvres. Parfois en lien avec des modifications en matière de gouvernances. Ces réformes en profondeur des processus de gouvernances doivent permettre d'intégrer les objectifs d'accessibilité des publics à l'offre culturelle dans le temps long et au centre des ambitions des différents acteurs concourant aux politiques publiques culturelles en territoires ruraux.

L'inscription dans une logique durable des mesures prises répond aussi à un impératif des élus et de nombreux acteurs de la culture qui soulignent une problématique de cohérence et de constance dans l'effort déployé par les politiques publiques pour favoriser l'accès à la culture en milieu rural.

Ainsi, l'effort d'accessibilité doit se concentrer sur la valorisation, l'extension et la généralisation des bonnes pratiques et initiatives locales. Cette irrigation de l'ensemble des territoires doit reposer sur une communauté de responsable *ruralité*, chargés de faire des mesures d'accessibilité et d'égalité entre territoires une constante des objectifs de l'administration.

En parallèle, un effort budgétaire et réglementaire, visant à la fois à inciter et rendre obligatoire, la prise en compte des enjeux d'accessibilité de l'offre culturelle en milieu rural, semble être impératif pour que les bonnes pratiques soient accompagnées.

Enfin, l'information du public et son intégration comme partie entière de la mobilité en milieu rural, à titre d'exemple au travers du co-voiturage, semblent être aussi des leviers majeurs à mobiliser afin de répondre à ces enjeux.



## PRIORITES ET PROPOSITIONS

### FACILITER LA MOBILITE DES ARTISTES, DES ŒUVRES ET DES PUBLICS

#### Développer l'offre en territoire rural dans une logique d'*aller vers* :

*Priorité 1 : Développer l'usage des lieux et équipements existants et en multiplier le nombre*

1. Soutenir l'équipement des lieux, le financement d'équipements mobiles (mini scène, pack minimum de spectacle) et la mise en place de co-usage des lieux entre lieux de diffusion et compagnies.

*Priorité 2 : Accompagner les mobilités de l'offre culturelle sur le territoire*

2. Développer les petites formes de spectacles, mieux adaptées aux déplacements et aux publics restreints et isolés, notamment sous forme d'opéra de poche et de spectacle à la ferme.
3. Développer un mécénat culturel rural sur le modèle du Pays de la Loire et de l'Aquitaine.

*Priorité 3 : Favoriser l'implantation artistique en zones rurales afin de développer le lien entre les acteurs culturels et les habitants en ruralité.*

4. Favoriser l'implantation artistique en zones rurales via une exonération de charges sociales des associations culturelles et des résidences d'artistes
5. Généraliser l'implantation des résidences en territoires ruraux en soutenant les dispositifs de "résidence de territoire".
6. Fixer l'objectif annuel d'établissement de deux résidences par département en milieu rural sur une période de deux à six mois.

*Priorité 4 : Faire des ZRR et FRR de demain les piliers de l'implantation culturelle en milieu rural*

7. Mettre en place une exonération fiscale totale sur 5 ans et dégressive sur 3 ans pour les entreprises culturelles de moins de 10 salariés en ZRR et FRR de demain

*Priorité 5 : Conditionner la labellisation des structures à une action en ruralité*

8. Introduire dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des labels l'obligation de conduire des actions dans des zones rurales (par exemple l'obligation pour un orchestre de programmer des concerts dans une salle en ruralité)

*Priorité 6 : Développer des dispositifs favorisant la circulation des œuvres sur le territoire*

9. Créer une convention d'assurance spécifique pour les œuvres et piloter l'effort de conventionnement entre grands musées nationaux et musées ruraux.
10. Déployer un réseau de 100 artothèques d'ici deux ans en s'appuyant sur la soixantaine existante et, en accord avec les régions, charger les 22 Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de cette mission pour profiter de leur expertise.

*Priorité 7 : Impliquer les habitants dans la production ou la diffusion de l'offre culturelle*

11. À la suite de plan fanfare, soutenir l'ensemble des pratiques amateur nombreuses en ruralité, qui, par leur dimension intergénérationnelle, créent du lien social et participent de la vitalité des territoires.

## **Favoriser les mobilités des publics dans une logique de *faire venir* :**

*Priorité 1 : Adapter l'offre culturelle aux spécificités des territoires ruraux pour faciliter les événements*

1. Adapter les horaires des transports publics aux événements culturels
2. Proposer des abonnements culturels combinés avec des abonnements de transports
3. Approfondir la diffusion du cinéma dans tous les territoires en favorisant l'itinérance
4. Soutenir les festivals durant l'ensemble de l'année

*Priorité 2 : Adapter les dispositifs existants pour favoriser les déplacements des publics notamment le pass Culture*

5. Coupler le pass Culture à un outil de géolocalisation afin de proposer pour chaque offre culturelle un moyen de transport

*Priorité 3 : Généraliser le dispositif "bus-culture" pour favoriser les déplacements de groupes notamment auprès des populations les moins mobiles*

6. Accompagner 100 collectivités, notamment du groupe communal, dans la mise en place d'offres de mobilité vers les événements et équipements culturels dans leur diversité. Ces solutions de mobilités innovantes, durables ou solidaires peuvent être multiples : acquisition de minibus, déploiement de plateformes de covoiturages ou d'autopartages, transport à la demande...

*Priorité 4 : Favoriser les mobilités en développant une exception mobilité culturelle*

7. Par décret, adapter le Plan mobilité dans les territoires ruraux afin de rendre accessibles aux communes et grappes de communes les fonds permettant de financer les déplacements collectifs.

## **Placer l'objectif de mobilité pour l'accès à la culture en milieu rural au frontispice des priorités ministérielles afin d'*aller vers* et de *faire venir* :**

*Priorité 1 : Doter la stratégie du ministère d'un objectif de dépense ambitieux.*

1. Dans le cadre du Budget du PIA 2030 de l'appel à projet France 2030 dont la vocation est de soutenir l'économie, réserver « 1% culture » pour des projets Région/Culture/ruralité, soit 30 millions par ans sur 3 ans (90 millions en tout)

*Priorité 2 : Informer les publics de l'offre culturelle située en ruralité pour en favoriser l'accès*

2. Élaborer un catalogue de l'offre culturelle en ruralité, selon les territoires et le diffuser par le biais d'outils pré-existant (pass Culture)
3. S'appuyer sur le réseau de maisons France Service pour partager l'information et l'actualité culturelle locale.

*Priorité 3 : Faire de la ruralité un axe majeur de la politique culturelle en portant la ruralité comme une politique à part entière de l'action du ministère notamment par le biais des DRAC*

4. Création d'un référent spécifique « Ruralité » au sein du ministère et de chaque DRAC.
5. Mettre en place une expérimentation de délégation de crédits non fléchés aux DRAC dans le but de la mise en place d'une contractualisation sur un faisceau de mesures incluant l'augmentation de la présence artistique au plus près des territoires et la mobilité des publics dans une logique de projet culturel de territoire.
6. Valoriser et déployer l'action territoriale des grands établissements nationaux en intégrant d'une part dans les contrats d'objectifs et de moyens des objectifs stratégique d'actions en ruralité et d'autre part des bonnes pratiques permettant de mieux coordonner leurs actions avec les DRAC.

*Priorité 4 : Adapter la gouvernance en intégrant les acteurs locaux notamment la commune*

7. Introduire plus d'élus de la ruralité dans les commissions du ministère ou dans les conseils d'administration des opérateurs et structures labellisées.
8. Labelliser dans la seconde vague de *villages d'avenir* des communes possédant des lieux spécifiques fléchés pour l'accueil d'offre artistiques et de développement de lieux spécifique ou de rénovation.



## **LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES**

### ***ADMINISTRATIONS***

#### **MINISTERE DE LA CULTURE :**

---

**THOMAS ODINOT**

Directeur adjoint de cabinet chargé des territoires

**NOËL CORBIN**

Délégué général à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle

**BERTRAND MUNIN**

Adjoint du délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, sous-directeur de la participation à la vie culturelle

**ÉLISE HERMANN**

Cheffe du département des territoires

**NATHAN MARCEL-MILLET**

Chef de cabinet du Délégué général à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle

**ISABELLE CHARDONNIER**

Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne

**CECILE DURET-MASUREL**

Directrice régionale adjointe des affaires culturelles de Bretagne

**MAYLIS DESCAZEUX**

Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine

**FRANÇOIS JOURDAN**

Conseiller action culturelle et territoriale

**DELPHINE CHRISTOPHE**

Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est

**CLAIRE RANNOU**

Directrice Régionale Adjointe Déléguée en charge du Pôle Démocratisation et Industries Culturelles DRAC Grand Est

**MARC DROUET**

Directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

**JACQUELINE BROLL**

Directrice du pôle territoires, action culturelle, créations et industries culturelles créatives DRAC ARA

**KARINE DUQUESNOY**

Haute fonctionnaire à la transition écologique et au développement durable

---

## **CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE :**

---

**LAURENT VENNIE**

Directeur des politiques territoriales

**LIONEL BERTINET**

Directeur du cinéma

**CATHERINE VERLIAC**

Directrice adjointe du cinéma, exploitation et diffusion

---

## **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES :**

---

**DOMINIQUE FAURE**

Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

**MATTHIEU SIGUR**

Conseiller parlementaire au cabinet de Dominique Faure Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

**OLGA JOHNSON**

Conseillère spéciale et stratégies territoriales au cabinet de Dominique Faure  
Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

**LAURE-EMMANUELLE BARILLET**

Conseillère parlementaire au cabinet de Patrice Vergriete Ministre délégué chargé des transports

**CLAIRE VEILLARD LAETITIA DE COUDENHOVE**

Conseillère JO, diplomatie, innovation, mobilités durables et dialogue environnemental au cabinet de Patrice Vergriete Ministre délégué chargé des transports

---

## **AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION DES TERRITOIRES :**

---

**MAGALI MARTIN**

Directrice des programmes Ruralités et Montagne

---

## **SECRETARIAT GENERAL POUR L'INVESTISSEMENT :**

---

**BRUNO BONNELL**

Secrétaire général pour l'investissement

**FRANCOIS GERMINET**

Directeur du pôle Connaissances

---

## **MINISTÈRE DE L'INTERIEUR :**

---

**YVAN CORDIER**

Préfet de la Haute-Loire

**EMMANUEL FEVRE**

Sous-préfet de Brioude, sous-préfet ruralité référent mobilités

**PIERRICK LOZÉ**

Sous-préfet de Lure, sous-préfet ruralité référent culture

**MICHEL GOURIOU**

Sous-Préfet de Marmande/Nérac, sous-préfet ruralité référent mobilités

**NORCHEN CHENOUI**

Sous-préfet de Château-Gontier, sous-préfète ruralité référente mobilités

### ***ELUS ET ASSOCIATIONS D'ELUS***

#### **ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE :**

**FRANÇOIS DESCOURS**

**PIERRE-MARIE GEORGES**

#### **ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :**

**KARINE GLOANEC-MAURIN**

**OLIVIER PEVERELLI**

#### **INTERCOMMUNALITES DE FRANCE :**

**CHRISTOPHE DEGRUELLE**

Vice-président culture

Président communauté d'agglomération de Blois, Aggropolis

**SANDRA LE NOVEL**

Présidente communauté de communes du Kreiz Breizh

**DEBORAH NGO NTEP MENOUGA**

**SEBASTIEN BAYETTE**

#### **DEPARTEMENTS DE FRANCE :**

**BRUNO FAURE**

Conseiller départemental du Cantal, président de la commission politiques territoriales et ruralité de l'ADF

**VALERIE CABECAS**

Chargée de la culture

#### **REGIONS DE FRANCE :**

**CATHERINE MORIN-DESAILLY**

**SENAT :**

---

**FRANÇOISE GATEL**

Sénatrice

**AUTRES ELUS :**

---

**CHRISTIAN HUBERT**

Président EPCI Couesnon Marches de Bretagne

**JEAN-MICHEL GEFFROY**

Président Leff Armor communauté

**THOMAS JANVIER**

VP Culture EPCI Couesnon Marches de Bretagne

**GUILLAUME ROBIC**

VP Culture communauté de communes du Kreiz Breizh

**JOËL HEUZE**

VP culture Leff Armor communauté

**GUIREC ARRHANT**

VP culture Lannion Trégor Communauté

**JEAN-LUC GUILLOUX**

VP culture Roi Morvan Communauté

**JEAN-LOUIS CARADEC**

VP culture haut pays Bigouden

***ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA CULTURE***

**UFISC UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES  
CULTURELLES C/O MAISON DES RESEAUX ARTISTIQUES ET CULTURELS :**

---

**GREGOIRE PATEAU**

Chargé des dynamiques territoriales à l'UFISC

**LUCIE LAMBERT**

Présidente de l'Usine à Chapeaux (Rambouillet 78) - Directrice Déléguée de La CLE F (Saint Germain en Laye 78)

**DAVID CHASSAGNE**

Directeur de projet de KOLET', réseau d'acteur·rice·s professionnel·le·s du spectacle vivant de La Réunion

**STEPHANE DELVALLEE**

Représentant à l'Ufisc du CiTi (Centre International pour les Théâtres Itinérants)  
Directeur de Production de Trib'Alt (Aubenas 07)

---

## **FRANCE FESTIVAL :**

**ALEXANDRA BOBES,**  
Directrice France festival

**MARINE BERTHET**  
Administratrice du Festival *Cordes en balade*

**ÉLISA MOREL**  
France festival

**MICHAËL DIAN**  
Directeur du festival

---

## **SYNDEAC :**

**VINCENT MOISSELIN**  
Directeur

## **DIVERS**

---

## **PASS CULTURE :**

**SEBASTIEN CAVALIER**  
Président

**MAXENCE DANIEL**  
Responsable des relations avec les pouvoirs publics

---

## **LA GAITÉ LYRIQUE :**

**VINCENT CARRY**  
Directeur général arty et farty

---

## **DERRIERE LE HUBLOT, SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTERET NATIONAL - ART EN TERRITOIRE :**

**FRED SANCERE**  
Directeur

---

## **ORCHESTRE LES FORCES MAJEURES :**

**PREVENCHE BERES**  
Présidente

**ROBIN DUCANCEL**  
Directeur général et artistique

**ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA  
VILLETTE :**

---

**NICOLAS WAGNER**

**Chef de projet Micro-Folies**



